MOUVEMENT CHICOUTIMI

CAHIER DE PRESSE

Ce document a été rédigé en 2018 et quelques notes supplémentaires y ont ajoutées en novembre 2022

Des centaines de citoyens dont, entre autres, des chefs d'entreprises, historiens, artistes, élus municipaux, communautés métis et autochtones, réclament une commission de toponymie indépendante qui aura comme mandat d'évaluer quel nom est le plus approprié pour désigner la ville issue des fusions de 2002 dans le Haut-Saguenay.

Préparé par Jacques Pelletier, Président du Mouvement Chicoutimi de 2017 à 2022 Et auteur du livre « Le toponyme Chicoutimi, une histoire inachevée»

La seule ville, au Québec, dont le nom est encore contesté, 15 ans après les fusions!
La seule ville issue des fusions de 1976 et de 2002, au Québec, dont le nom n'est pas celui d'une des villes fusionnées!
La seule fusion des villes au Québec qui a amené la perte du nom de la ville la plus importante du secteur.
La seule fusion des villes au Québec qui a conduit à la disparation du nom de la ville historiquement ou culturellement reconnue comme étant la capitale administrative et économique de la région
La seule ville fusionnée au Québec dont le nouveau nom annihile plus de 350 ans d'histoire et une perte d'identité
La seule ville au Québec dont le choix du nom a fait l'objet d'une consultation publique et qui, d'ailleurs, n'a pas été supervisée par le Directeur général des élections du Québec!
La seule ville, au Québec, où il existe, depuis la fin de 2002, une organisation qui attend son heure pour débattre le sujet
• • • • • • • • • • • • • • • • • • •

Le sujet

Lequel des noms des anciennes municipalités est le plus approprié pour désigner la nouvelle ville issue des fusions de 2002 tout en conservant une visibilité culturelle et historique convenable pour chacun des noms des municipalités qui ont été fusionnées?

Le Mouvement Chicoutimi relance le débat en cette année 2018.

Déclaration

Le Mouvement Chicoutimi réclame une commission de toponymie pour reprendre le processus pour la désignation du nom à donner à la ville issue des fusions de 7 municipalités dans le Haut-Saguenay. Nous considérons que le processus utilisé, lors de la consultation populaire, tenue en avril 2002, n'a pas permis à la population et aux décideurs d'avoir accès à une information complète et objective sur l'importance de chaque nom des villes en présence et à un processus démocratique adéquat en pareille circonstance. En aucun temps l'administration municipale n'a démontré le moindre souci pour fournir cette information à ses électeurs. Elle a laissé des groupes de simples citoyens s'entredéchirer et elle a écarté tous avis fournis par des autorités compétentes en la matière telles la Société historique du Saguenay ou la commission de Toponymie du Québec. Elle a été sourde aux interventions des représentants des Métis et des Premières Nations.

L'historiographie et la cartographie, appuyées par l'archéologie et l'ethnologie sont implacables: depuis au moins l'année 1661, donc depuis au moins 350 ans, le nom Chicoutimi est le seul nom associé au territoire occupé par la majeure partie de la ville actuelle de Saguenay; depuis que Cartier a connu le nom du «Royaume du Saguenay», le mot Saguenay a été associé à la rivière que certains Amérindiens dénommaient Pitchitaouitchez, c'est-à-dire la rivière pour aller au Royaume du Saguenay. Ce royaume imaginaire, s'il en est, Jacques Cartier, le roi de France, François premier, les cartographes jusqu'en 1598 (car par la suite on en parle plus) le situaient entre le nord du Lac Supérieur et l'Abitibi. Arthur Buies mentionne, dans son livre sur le Saguenay et le Lac Saint-Jean, publié en 1880, que de désigner la région du nom de Saguenay était tout récent.

Pourquoi donc avoir prôné Saguenay, alors que plusieurs villes comprises dans la fusion avaient, en plus de Chicoutimi, une valeur toponymique supérieure à celle de Saguenay? Le processus consultatif de 2002 n'y pas répondu. Les citoyens veulent vider le sujet une fois pour toute. Une commission indépendante saura faire la lumière et recommander le bon nom à la ville tout en balisant l'utilisation des noms des autres municipalités qui ont une valeur toponymique certaine qui doit être reconnue. Finies les déclarations partisanes et émotives, place à la démonstration.

Le Mouvement Chicoutimi invite toute la population à signer une pétition en ligne pour réclamer à la ville une telle commission. Plusieurs documents seront disponibles pour répondre, nous l'espérons, aux questions ou aux hésitations que la population pourra avoir. Cette pétition est disponible immédiatement.

Table des matières

1.	Déroulement des événements en 2001 et 2002							
2.	Les principaux acteurs et leurs déclarations en 2001-2002							
3.		Résumé des principales déclarations			26			
	3.	1	Sagi	uenay	26			
		3.1.	1	Pour le nom Saguenay	26			
		3.1.2		Contre le nom Saguenay	28			
	3.	2	Chic	outimi	28			
		3.2.	1	Pour le nom Chicoutimi	28			
		3.2.	2	Contre le nom Chicoutimi	29			
4.		Les	faits	géologiques, archéologiques et historiques	30			
5.		Répo		es aux arguments présentés à la section 3	35			
	5.	1	Argı	uments relatifs à la géographie et à l'histoire	35			
		5.1.	1	L'emploi du nom «Saguenay»	35			
		5.1.	2	L'emploi du nom «Chicoutimi»	37			
	5.	2	Autı	res arguments	39			
		5.2.	1	Un nouveau nom	40			
		5.2.	2	Un nom rassembleur	40			
		5.2.	.3	Identité	41			
		5.2.	4	Notoriété du nom	42			
6.			décl	arations qui auraient dû être privilégiées	43			
			L'oc	cupation amérindienne	43			
	6.2 Le p		Le p	oste de traite et la mission catholique	44			
	6.3		En r	oute pour la colonisation	46			
	6.	4	La c	olonisation	46			
7.		Dommages collatéraux de la fusion						
8.	3. Chronologie des événements qui ont mené à la consultation populaire5							
9.	9. La demande au conseil de ville : une commission indépendante							

1. Déroulement des événements en 2001 et 2002¹

Historique

Le Haut-Saguenay a connu, le 18 février 2002, la fusion de la majorité de ses municipalités. Toute l'histoire commence, tenez-vous bien, le 28 décembre1974. Cette année-là, le gouvernement Bourassa avait déjà inclus, dans un projet de loi (# 98), la fusion des villes de Jonquière et Chicoutimi. On avait alors prévu que le nom de cette nouvelle ville serait Saguenay. Toutefois cette partie du projet de loi n'a jamais été appliquée, si bien qu'il n'y a eu jamais de débats sur le nom de cette ville. Le sujet revient à l'ordre du jour, le 20 avril 1999, lors du dépôt officiel du rapport de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales, le rapport Bédard, qui aborde, parmi ses 108 recommandations, la fusion de certaines municipalités dont celles des municipalités du Haut-Saguenay sans toutefois y donner un nom. Omission qui sera comblée, deux jours plus tard, par le maire de Chicoutimi, Jean Tremblay, qui prend l'offensive en proposant la fusion des villes de Chicoutimi et Jonquière, qu'il désigne du nom de «Ville Saguenay». Cette tentative avorta en février 2000, les maires des autres municipalités s'y opposant. Encore cette fois, personne n'a cru bon de soulever la moindre critique à propos du nom. Deux semaines plus tard, le gouvernement Bouchard, via sa ministre Louise Harel, dépose le 3 mars 2000 un livre blanc sur la réorganisation municipale qui repart le débat sur les fusions municipales. Elle ne mentionne toutefois aucun nom pour les villes qui pourraient se fusionner. Ce n'est que le 30 janvier 2001 que le nom «Ville Saguenay» apparaît pour désigner la nouvelle ville issue éventuellement des fusions de sept municipalités, soit La Baie, Laterrière, Chicoutimi, une partie de Canton Tremblay, Lac Kénogami, Jonquière et Shipshaw. En effet le juge Pierre Bergeron avait été mandaté «d'examiner certaines questions relatives à la réorganisation municipale au Saguenay et plus particulièrement sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay». Dans son rapport il suggère de la nommer «Ville de Saguenay». Le 23 avril 2001, le comité formé par la Ministre pour préparer une requête commune de regroupement recommande d'éliminer la particule «de», pour des raisons phonétiques, donc «Ville Saguenay». Me Pierre Bergeron et le comité recommande ce nom uniquement sur la base d'une continuité avec le projet de loi avorté de 1974!

C'est ainsi que le 27 juin 2001, le nom qui apparaît dans le décret pour la formation, le 18 février 2002, d'une nouvelle municipalité locale est «Ville de Saguenay», les linguistes du ministère y ayant ajouté la particule «de». Incidemment cette nouvelle ville est la seule issue de fusions au Québec depuis plus de 40 ans qui ne porte pas le nom d'une des villes fusionnées. Et pourtant, cette nouvelle ville porte, entre autres, en son sein un nom des plus anciens et des plus significatifs, «Chicoutimi».

¹ Pelletier, Jacques, Saguenay sous l'administration Tremblay, Éditions Ichkotimi, 2017, pp. 24-27

Les médias

À partir du moment que le nom a été utilisé par le maire de Chicoutimi de l'époque et ensuite inscrit, le 27 juin 2001, dans le décret 841-2001 (loi sur l'organisation territoriale municipale) les médias et les politiciens s'en sont emparés. Une recherche minutieuse effectuée à partir de la banque de données Eureka, (laquelle permettait de recenser tous les articles publiés dans des journaux tels le Quotidien et le Progrès Dimanche) a démontré que, du premier janvier 2001 au 12 avril 2002, le nom Ville de Saguenay a été utilisé plus de 1000 fois pour désigner la ville en devenir.

Implication citoyenne

La première réaction à l'annonce de ce nom vient du conseil d'administration de la Société historique du Saguenay qui, le 10 mai 2001, déclare qu'elle est contre l'utilisation du nom Saguenay pour plusieurs raisons dont, entre autres, que ceci «constitue à la fois un rétrécissement inacceptable de notre géographie et une altération grave du territoire», le nom Saguenay étant déjà utilisé pour désigner tout le bassin hydrographique du Saguenay. Cette déclaration resta lettre morte.

Deux semaines plus tard, un groupe de citoyens lance le «Rassemblement au nom du bon sens : Chicoutimi». Sa mission: «On s'intéresse à ce pays pour qu'il soit nommé justement». Les membres du groupe sont donc des passionnés de l'histoire... qui en arrivent à la conclusion qu'il faut totalement écarter l'appellation "Ville Saguenay" parce que Chicoutimi est le nom qui convient par respect pour l'histoire, pour la géographie et par respect pour le nom même de Saguenay».

Il faut attendre le 12 octobre 2001 pour que la Commission de toponymie du Québec donne un avis non sollicité de la part du Comité de transition ou des élus municipaux et qui recommande fortement le nom Chicoutimi pour des raisons similaires à celles du Rassemblement au nom du bon sens: Chicoutimi.

Certaines personnes, sympathiques au nom Saguenay, face aux appuis recueillis pour le nom Chicoutimi, forment, le 22 janvier 2002, le Groupe pour la promotion de Saguenay. Jean-Pierre Blackburn, ancien député fédéral de Jonquière, devient leur porte-parole.

Au cours des 12 mois précédant la consultation populaire pour le choix du nom le sujet fait l'objet de nombreuses lettres ouvertes dans les journaux locaux, Le Quotidien et le Progrès du Saguenay. On en dénombre plus d'une centaine dont les deux tiers en faveur du nom Chicoutimi. Quant aux journalistes, les trois quart de leurs interventions sont des reportages à majorité couvrant le Groupe pour le nom de Saguenay au cours du dernier mois précédant la consultation, le reste étant des chroniques ou des éditoriaux où jamais les journaux ne prennent vraiment position. Si! Une fois le 3 février 2002, lorsque le journaliste Roger Blackburn opte pour Chicoutimi.

La consultation

Ce n'est que le 7 décembre 2001, que Jean Tremblay demande au comité de transition de mettre sur pied un groupe de travail afin d'obtenir un avis sur le processus qui pourrait être retenu par le conseil municipal pour en arriver à un choix définitif d'un nom pour la nouvelle ville. Le 1er février le groupe de travail recommande que trois noms soient portés à la consultation populaire : Chicoutimi-Jonquière, Chicoutimi et Saguenay. Mais le 8 février, le maire de la nouvelle ville voit cela autrement et les élus optent pour une consultation populaire (non un référendum) pour choisir entre Chicoutimi et Saguenay. Fait troublant, suite à une demande d'accès à l'information, le service des Affaires juridiques et du Greffe de la ville de Saguenay, répond qu'il ne possède pas les documents pouvant prouver qu'il y a eu une résolution des élus de Saguenay concernant le choix des deux noms retenus, Chicoutimi et Saguenay, pour la consultation populaire d'avril 2002. Madame Caroline Dion, greffière, confirme de plus, le 24 avril 2018, qu'il n'y a pas eu de procès-verbaux pour les hypothétiques rencontres des nouveaux élus entre la date de leur assermentation le 16 décembre 2001 et la création de la ville le 18 février 2002. Donc, cette déclaration du maire le 8 février 2002 ne prouve en rien que tous les élus fussent d'accord alors qu'on a laissé croire que c'était le cas. Comment se fait-il qu'on ait demandé à des élus pas encore en fonction de décider de la guestion à poser? On connait la suite : le 14 avril, les citoyens choisissent Saguenay après trois jours de consultation.

Un processus démocratique?

Si on se base sur

- ✓ Le premier signe avant-coureur d'un alignement de la classe politique vers le nom Saguenay, que ce soit en 1974 ou en avril 1999 de la part de Jean Tremblay, maire de Chicoutimi, ou
- ✓ la date à laquelle le nom suggéré pour la nouvelle ville, soit «Ville de Saguenay», est apparu dans le processus de fusion, lors de la présentation du rapport de Me Pierre Bergeron, le 30 janvier 2001, ou
- ✓ la couverture médiatique locale où plus de cent personnes ont exprimé leur opinion et plus de 125 articles journalistiques, chroniques ou éditoriaux ont traité du sujet, ou
- ✓ deux groupes, le Rassemblement pour le nom Chicoutimi ou le Groupe pour le nom Saguenay, qui ont communiqué avec la population pour faire valoir leur point de vue,

nous serions enclins à penser que toutes les conditions étaient présentes pour assurer un processus démocratique satisfaisant pour s'assurer que les citoyens étaient suffisamment informés pour voter en connaissance de cause. Or, il n'en est rien.

Manque d'information objective et non partisane

Saguenay, Chicoutimi, deux noms d'origine amérindienne dont la valeur toponymique aurait dû être expliquée et débattue en dehors des positions partisanes des camps pour le nom Saguenay et le nom Chicoutimi. Leur valeur patrimoniale et leur utilisation dépasse largement le territoire de la ville de Saguenay. Quelles interventions ont pu faire les Amérindiens qui sont les créateurs de ces deux toponymes? Quel rôle ont pu jouer les métis pour qui la région de Chicoutimi est leur patrie? Comment se fait-il que les interventions de la Commission de toponymie du Québec et de la Société historique du Saguenay n'aient pas été considérées par le conseil de ville? Et que par la suite cette société n'ait pas cru bon de débattre de la question dans aucune de ses revues Saguenayensia parues au cours des mois précédant la consultation populaire. Sans prendre elle-même position pour Chicoutimi, elle aurait pu mettre sa revue à la disposition des historiens, ethnologues ou archéologues qui auraient expliqué la valeur respectives et les différences d'application qu'il y a entre les deux toponymes.

Comment se fait-il que les élus du nouveau conseil municipal ont été contraints, par le maire Jean Tremblay, de ne pas s'impliquer dans le débat alors qu'ils en étaient les acteurs de première ligne. En effet le conseil municipal aurait pu décider lui-même du choix du nom et de demander un changement de nom, s'ils avaient opté pour le nom Chicoutimi, au Ministère des Affaires municipales.

Comment se fait-il que le conseil de ville n'a pas demandé l'avis de la commission de toponymie du Québec qui est incontournable lorsqu'il s'agit de changer un toponyme. En effet, le MAMOT publie un guide pour aider les municipalités qui désirent changer leur nom. On y mentionne que : « Avant d'entreprendre la procédure officielle en vue d'un changement de nom, il est recommandé aux municipalités locales de contacter les représentants de la Commission de toponymie afin d'examiner avec eux le nouveau nom proposé. Compte tenu de leur expertise en matière de toponymie, des discussions préliminaires entre la municipalité locale et cet organisme permettraient d'examiner différentes possibilités afin de s'assurer de l'opportunité du nouveau nom proposé et du respect des critères de décision et des règles d'écriture ». Ce qui s'applique pour un changement de nom ne peut qu'être aussi applicable pour désigner une nouvelle municipalité. Il faut souligner que le nom qui était inscrit dans la charte de la Ville était déjà Saguenay, facteur qui donnait, en partant, un avantage incontestable au nom Saguenay du point de vue médiatique.

Pourquoi un tel rejet de ce nom, «Chicoutimi», utilisé depuis des centaines d'années. La compétition, l'esprit de clocher ou le sentiment identitaire, utilisez le terme que vous voudrez, ne sont pas étrangers à ce phénomène. Pourtant, la compétition est là pour rester; c'est humain et compréhensible. Et ce, quel que soit le nom que vous donnerez à

cette ville. Alors, pourquoi ne pas lui avoir donné un nom porteur, un nom qui est un identifiant géographique unique, un nom chargé d'histoire?

Comme l'a si bien écrit Catherine Delisle, journaliste, maintenant retraitée, du Progrès-Dimanche, le 11 novembre 2011: «Un jour l'erreur sera corrigée par des élus qui sauront nous rendre fiers de notre héritage».

Ce débat sur le nom est survenu au moment où on voulait la fusion des villes. Selon plusieurs, tel Serge Bouchard, anthropologue, le nom «Chicoutimi» a été sacrifié pour faire passer la fusion. Certains regrettent que le choix du nom se soit fait dans un contexte de si haute sensibilité identitaire.

Néanmoins, le gouvernement du Québec avait inclus, dans la charte de la Ville, un article qui ouvre la porte pour relancer le débat. En effet il y est stipulé « que le ministère des Affaires municipales peut changer le nom de la ville à la demande du conseil de ville ». L'affaire n'est donc pas close et le sujet n'est pas futile.

2. Les principaux acteurs et leurs déclarations en 2001-2002

Le rôle joué, principalement durant les 12 mois précédant la consultation par chacun des acteurs ci-dessous est basé sur leurs gestes ou leurs déclarations aux médias le Quotidien et le Progrès Dimanche, deux journaux établis à Chicoutimi, depuis plus de 100 ans dans le cas du Progrès. Nous sommes conscients que la presse parlée a aussi joué un grand rôle. Toutefois, il est plus difficile d'obtenir l'information, leurs archives n'étant pas publiques, de Radio-Canada, de TVA ou des autres radios locales. Il faut toutefois admettre que bien souvent le travail de terrain est amorcé par la presse écrite, du moins à cette période. Nous vous présentons chacune des personnes qui ont joué ou qui aurait dû jouer un certain rôle dans ce débat. Certaines d'entre elles sont maintenant décédées†.

Gouvernement provincial

Lucien Bouchard, Jonquière, Premier ministre, 29 janvier 1996 - 8 mars 2001
 Les journalistes de La Presse, du Devoir et du Quotidien ne font aucune mention de la position de Lucien Bouchard quant au nom de la future ville. Le Parti québécois du comté Jonquière peut toutefois refléter la position de Lucien Bouchard.

Le Quotidien, 30 janvier 2002, p. 10

«Dans tout le débat qui s'amorce autour du nom que devrait porter la nouvelle ville fusionnée du Saguenay, les autorités du Parti québécois du comté Jonquière unissent leur voix à ceux qui favorisent Ville de Saguenay»

On trouve aussi un commentaire d'une lectrice qui peut nous laisser croire qu'il optait pour Saguenay mais ceci devrait être vérifié.

Progrès-dimanche, Forum, 10 mars 2002, p. B12, Solanges Lévesque.

«Chez nous, la ministre Louise Harel a pensé qu'en inscrivant le nom de Saguenay dans son décret, elle augmenterait les chances du Parti québécois de remporter les élections partielles dans Jonquière. Il faut se souvenir qu'au moment de l'annonce de la fusion, en février 2001, le premier ministre Lucien Bouchard avait déjà annoncé son départ de la politique et que le Parti lui cherchait un successeur dans Jonquière».

Note : Rendez-vous d'histoire de Québec, 14 avril 2022 : à la fin d'un entretien (auquel j'ai assisté) entre MM. Éric Bédard, historien et Lucien Bouchard, ce dernier a déclaré publiquement que de désigner cette ville du nom de Saguenay « a été une erreur », qu'il « aurait dû être plus ferme » et qu'il « a manqué de courage ».

- Bernard Landry, Lanaudière, Premier ministre, 8 mars 2001 29 avril 2003
 M. Landry est celui qui a décidé du nom de la nouvelle ville en Outaouais. Pour le Haut-Saguenay, malgré les supplications de certains chefs autochtones, Landry demeure absent du débat. Mais le sujet le rattrape 7 mois <u>après</u> le choix du nom : Le Quotidien, Commentaire, décembre 2002, p. 8, Paul Tremblay «Même le Premier ministre Bernard Landry continue de parler de Chicoutimi. Le dimanche 1er décembre à TVA, il faisait l'énumération : "À Toronto, à Chicoutimi, en Bavière..." Ce n'est pas une erreur de sa part. Il a nommé la ville comme elle devrait être nommée pour que cesse la confusion».
- Louise Harel, Montréal, Ministre Aff. Municipales, 15 décembre 1998 30 janvier 2002

Madame Harel, malgré qu'elle ait fait inscrire le nom Saguenay dans son projet de loi, a feint de jouer au Ponce Pilate en laissant aux conseillers municipaux le choix définitif du nom. À preuve, ces deux extraits :

Le Quotidien, 29 juin 2001, p. 6, Denis Bouchard

«Interrogée sur la question du nom, la ministre Louise Harel s'est montrée nettement plus ouverte que lors de sa dernière visite au Cercle de presse du Saguenay. Elle laisse aux élus le soin de faire le débat afin de satisfaire les citoyens.»

Le Quotidien, vendredi 6 juillet 2001, p. 8, Carol Néron

«À la fin du mois de juin, lorsqu'elle a fait adopter par ses collègues du Cabinet le décret créant " Ville de Saguenay ", Louise Harel a apposé une fin de non-recevoir au groupe de pression présidé par le metteur en scène Ghislain Bouchard, qui lui suggérait fortement d'identifier clairement la nouvelle entité municipale du nom de Chicoutimi. Refusant de soumettre la question à ses collègues du Cabinet - ce qu'elle a pourtant fait avant-hier pour Longueuil — la ministre a préféré jouer de prudence, une attitude que personne n'osera lui reprocher compte tenu justement du climat dans lequel la fusion a été imposée. Louise Harel a donc remis la patate chaude au futur conseil municipal»

Mme Harel cède la place à André Boisclair le 30 janvier 2002.

 André Boisclair, ministre des Affaires municipales et Métropole, Environnement et Eau, 30 janvier 2002 au 29 avril 2003)

En pleine tourmente, M. Boisclair, est muet quant à sa position sur le nom de la ville. Il fallait s'y attendre puisque la patate chaude avait été transférée au conseil municipal par Mme Harel.

Françoise Gauthier, députée provinciale de Jonquière, PLQ, 2001-2007
Le Quotidien, 1 février 2002, p. 3, Denis Bouchard
 «D'autre part, la députée libérale de Jonquière, Françoise Gauthier, défend le nom
 de "Ville Saguenay" parce qu'il s'agit " du seul qui rejoint l'identité de tous et de
 chacun". C'est la position qu'elle a exprimée, hier, dans un communiqué de presse.
 Mais le plus important pour la députée, qui se ralliera à la majorité, est de
 permettre à la population fusionnée de s'exprimer "sur le choix de la ville dans
 laquelle ils veulent vivre".

• Stéphane Bédard, député provincial de Chicoutimi, PQ, 1998-2015

Monsieur Bédard, tout comme ses autres collègues, a pris position sur le nom. Dans son cas ce fut Chicoutimi. Malgré qu'il fût député du comté du même nom, «Chicoutimi», M. Bédard n'a pas assumé aucun leadership pour informer et convaincre la population du bien-fondé de son choix.

Le Quotidien, 18 mars 2002, p. 6, Catherine Delisle

«Denis Hudon, qui dit avoir appris de l'université de la vie, reproche au député de Chicoutimi, Stéphane Bédard, de s'être prononcé de manière timide en faveur de Chicoutimi»

Le Quotidien, 5 avril 2002, p. 4, Denis Bouchard

«Une personne de la foule, Marcel Bouchard, a accusé le gouvernement du Parti québécois de ne pas avoir mis ses culottes en décrétant un nom comme ce fut le cas ailleurs. Sur ce, le député Stéphane Bédard a répondu que son gouvernement a suivi les recommandations du mandataire, Pierre Bergeron, et du Comité de transition, du président Bernard Angers. "J'ai réussi, a-t-il dit, à faire ajouter au décret une clause permettant de changer le nom à la demande du conseil municipal."

Jacques Côté, député provincial de Dubuc, PQ, 1998-2011
 La seule préoccupation de M. Côté a été de se rendre à la limite pour faire rejeter la fusion avec Chicoutimi et Jonquière, étant de ceux qui favorisaient la fusion des municipalités du Bas-Saguenay.

Gouvernement fédéral

Jocelyne Girard-Bujold, députée fédérale de Jonquière, BQ, 1997-2004
 Sa participation au dossier semble aussi très discrète si on en juge par cet extrait :
 Le Quotidien, 10 avril 2002, p. 17, Serge Émond
 «Dans le même domaine, les membres du conseil d'administration de l'Association libérale fédérale de Jonquière accordent leur appui à Saguenay. Son

président, Gilles Savard, a cependant précisé qu'ils accepteront le choix de la population. Il a aussi rappelé que la fusion municipale a été imposée par le gouvernement péquiste et dénoncé l'attitude passive de la députée bloquiste Jocelyne Girard-Bujold dans ce dossier.»

André Harvey, député fédéral de Chicoutimi—Le Fjord PLC entre 2000-2004
Le Quotidien, Commentaire, jeudi 11 avril 2002, p. 8,
M. André Harvey a été de ceux qui soutenaient fortement le nom Chicoutimi.
«Les députés provincial et fédéral Stéphane Bédard et André Harvey se sont clairement prononcés pour le maintien du nom de Chicoutimi en expliquant de façon claire et rationnelle leur décision.»

On peut, sans crainte, considérer que les élus provinciaux et fédéraux ont été, dans l'ensemble, très discrets dans le dossier du nom de la ville. On a rapidement laissé le « local » s'entredéchirer. Aucun d'entre eux ou elles n'ont tenté de prendre le leadership. Sans avoir à s'impliquer directement dans le débat, ils auraient pu à tout le moins demandé que la population soit mieux informée, avant de voter, sur la valeur toponymique de chacun de ces deux noms, Saguenay et Chicoutimi.

Gouvernement Municipal

• Jean Tremblay, maire de Chicoutimi, 1995-2001, et de Saguenay par la suite. On en a amplement traité, dans la section «historique» des interventions de Jean Tremblay tant au niveau de la fusion elle-même que de ses interventions au sujet du nom. Nous avons constaté qu'il a été le premier des maires du Haut-Saguenay à réagir, en 1999, au rapport Bédard. Il a alors parlé de la «ville de Saguenay» lorsqu'il a proposé la fusion de Jonquière et Chicoutimi. Lorsque le comité pour le nom a présenté son rapport le 30 janvier 2002, Jean Tremblay a accepté le principe d'une consultation populaire mais a rejeté leur proposition d'inscrire trois noms

choix avant le dépôt du rapport : Progrès-dimanche, 13 janvier 2002, p. A4, Normand Boivin.

«Vendredi après-midi (Note: 11 janvier 2002), Jeannot Harvey a entendu le maire Tremblay dire à Radio-Canada que le nom devrait être décidé par un référendum qui donnerait le choix entre Saguenay et Chicoutimi, et que les coûts de 800 000 \$ ne représentaient pas une grosse dépense sur un budget de 175 millions \$. Lorsque l'animateur lui a fait remarquer qu'un comité travaillait pourtant sur cette question, le maire a semblé retraiter mais, selon Jeannot Harvey, le mal était fait.»

soit Chicoutimi-Jonquière, Chicoutimi et Saguenay. Il avait d'ailleurs annoncé ses

On connaît la suite : l'administration Tremblay n'a pas cru bon (n'y a-t-on même seulement pensé) de donner plus d'information à la population. Elle a laissé deux camps débattre. Malgré que le vote fût très serré, le conseil de ville a appuyé le choix des citoyens sans autre forme de discussion. Afin de cacher la provenance des résultats, Jean Tremblay a décidé de mélanger les boîtes lors du décompte. Trois boîtes de scrutin avaient d'ailleurs disparues pendant plusieurs heures. On ne sait pas encore ce qui s'était vraiment passé.

• **Daniel Giguère**, maire de Jonquière, 1999 – 2002

Le Quotidien, 11 juillet 2001, p. 6, Delisle, Catherine

«De son côté, Daniel Giguère n'hésite pas à dire qu'il est très à l'aise avec le nom "Ville de Saguenay". "La fusion ne doit pas donner l'impression qu'on grossit une seule ville au détriment des autres", lance-t-il. Selon lui, comme on crée une nouvelle ville, il est de bon ton de "baptiser le bébé d'un nouveau nom" pour reprendre son expression.»

D'ailleurs, en cette fin de 2001, on est à quelques semaines des élections municipales et personne ne veut aborder le sujet :

Le Quotidien, 1 novembre 2001, p. 8, Carol Néron

«Le moment où intervient cet avis important (Commission de toponymie du Québec qui recommande fortement Chicoutimi) ne pouvait tomber plus mal pour Jean Tremblay et Daniel Giguère car tous les deux, pour des raisons évidentes, fuient le sujet comme la peste! Compte tenu de la sensibilité caractérisant ce dossier auprès de la tranche spécifique de leur électorat dont ils sont assurés d'obtenir un appui inconditionnel, ni l'un ni l'autre n'a quoique ce soit à gagner, en effet, à prendre position de façon trop carrée quant au patronyme qui identifiera bientôt la sixième entité urbaine en importance au Québec».

• **Réjean Simard,** maire de La Baie, 199.... – 2002

Le Quotidien, 8 avril 2002, p. 4, Isabelle Labrie:

«Même s'il s'oppose toujours à la fusion forcée de La Baie avec d'autres villes, l'ancien maire de cette municipalité, Réjean Simard, donne son appui au comité du nom Saguenay»

• Robert Lavoie, conseiller municipal, Jonquière

Ce conseiller municipal de Jonquière est le premier à réagir, (le mot est faible) au manifeste du Rassemblement au nom du bon sens : Chicoutimi, présenté au Cercle de Presse le 23 mai 2001.

Le Quotidien, 26 mai 2001, p. 1, Catherine Delisle

«Le conseiller jonquiérois Robert Lavoie trouve qu'il faut vouloir semer la zizanie pour lancer à la face de tous ceux qui auront à subir la fusion que Chicoutimi est le nom qui s'impose pour désigner le regroupement des villes de Chicoutimi, Jonquière, La Baie, Laterrière, Shipshaw, Lac-Kénogami et Canton-Tremblay. Robert Lavoie dit être découragé de voir ces "soi-disant penseurs" travailler à entretenir la chicane en lançant un manifeste qui fait la promotion de Chicoutimi. Le conseiller de Jonquière soutient que les arguments historiques du Rassemblement de citoyens "Au nom du bon sens: Chicoutimi", présidé par Ghislain Bouchard ne tiennent pas. En tout cas, il rappelle que les promoteurs du spectacle à grand déploiement "La Fabuleuse histoire d'un Royaume" ont abondamment utilisé l'appellation "Saguenay" pour vendre leur produit».

• Marina Larouche, conseillère municipale, Chicoutimi

Lors de la démission de Ghislain Bouchard, leader du Rassemblement au nom du bon sens Chicoutimi, Marina Larouche s'implique à un mois seulement de la consultation.

Le Quotidien, 11 mars 2002, p. 3, Denis Bouchard.

«Le rassemblement Au nom du bon sens: Chicoutimi passe le flambeau à une équipe politique. Le groupe agira dorénavant en appui d'une stratégie déployée par des élus, dont fait partie Marina Larouche.»

Moins d'une semaine plus tard, le maire, Jean Tremblay, met un terme aux initiatives des conseillers municipaux de Chicoutimi :

Le Quotidien, 17 mars 2002, p. 8, Pierre Bourdon:

«En muselant ses nombreux fonctionnaires et en leur disant "de ne pas s'engager directement ou indirectement dans le choix du nom de la future ville", le maire Jean Tremblay lèse les droits de ses employés, selon Claude Bélanger responsable régional de la Commission des droits de la personne... Bélanger soutient qu'il s'agit d'une consultation et non d'une élection et qu'en dehors de leurs fonctions, les employés municipaux sont des citoyens comme les autres et qu'ils peuvent donc s'exprimer. Mais, ce qui devient encore beaucoup plus grave, c'est que le maire Tremblay bâillonne non seulement ses employés mais il lance également un message bien clair à ses 19 conseillères et conseillers qui siègent autour de la table du conseil municipal»

Par conséquent, on apprend le 19 mars que:

Le Quotidien, 19 mars 2002, p. 4, Denis Bouchard:

«Les conseillers municipaux de l'arrondissement de Chicoutimi ne prendront pas en charge la campagne pour le nom de Chicoutimi dans le cadre de la consultation populaire, laissant ainsi l'option sans comité parapluie.» ... «Toutefois, seul le conseiller Jean-Marie Beaulieu (voir autre texte), du secteur Laterrière, a refusé de s'engager publiquement en faveur de Chicoutimi. Tous les autres, Marina Larouche en tête, Jacques Fortin, président du conseil d'arrondissement, Jean-

Yves Provencher, du secteur Canton-Tremblay, Marcel Jean, Jacques Cleary, Joan Simard et Carl Savard se sont résolument embrigadés sous la bannière du nom Chicoutimi».

On ne peut que constater que la classe politique municipale, sauf les conseillers municipaux de Chicoutimi, était très majoritairement pour le nom de Saguenay mais pour des raisons qui n'ont rien à voir avec celles généralement reconnues pour le choix d'un toponyme.

Présidents de comité

- Consultant pour la ministre Harel, Pierre Bergeron, Jonquière, Avocat et juge
 De son propre chef, M. Bergeron a pris l'initiative, dans son rapport, de proposer
 le nom Saguenay parce que ce nom était déjà utilisé dans le projet de fusion
 avortée en 1974.
- Comité de conciliation : **Bernard Angers**†, Jonquière, Recteur UQAC président, assisté de Liz Gagné, La Baie, Pré. CS Rives du Saguenay et de Jean-Marc Gagnon, Jonquière, Ex-d.g. Jonquière
 - Ce comité ne fait que valider la proposition de Me Bergeron.
- Comité de transition : Bernard Angers†, Jonquière, Recteur UQAC, président, assisté de Liz Gagné, La Baie, Pré. CS Rives du Saguenay et de Jean-Marc Gagnon, Jonquière, Ex-d.g. Jonquière, Marc Boivin, Chicoutimi, Comptable, Gilles Gauthier, Chicoutimi, Mamrot.

Ce comité forme un sous-comité pour étudier la guestion du nom.

 Sous-comité pour le nom, Jeannot Harvey, Chicoutimi, Homme d'affaires, président assisté de Réjean Bergeron, maire Shipshaw, Président du CRCD et de 19 autres personnes de différents milieux.

Rapport du comité du nom, 30 janvier 2002, 12 pages

«Il a comme mandat d'identifier "succinctement" les différentes façons pour choisir son nom et indiquer les avantages ainsi que les inconvénients de chacune en termes notamment de coûts, de délais et de complexité. Il devra formuler, "s'il y a lieu", des propositions quant au(x) nom(s) qui pourrait être soumis à une consultation et il devra formuler au conseil municipal une recommandation sur la méthode que ce dernier pourra retenir pour effectuer un choix définitif. Le comité du nom recommande de choisir entre trois noms, soit Chicoutimi-Jonquière (87,8%), Chicoutimi (85,3%), Saguenay (75,9%)».

Il faut souligner que les personnes originaires de Jonquière étaient sous représentées. De plus, on n'y retrouve aucun représentant, à titre d'exemple, des sociétés historiques, des historiens, des ethnologues ou des métis et encore moins

de la commission de toponymie du Québec. Les membres du comité étaient soumis à la plus stricte confidentialité, et, par conséquent, nous ne savons pas ce qui s'est vraiment discuté lors de ces rencontres, n'ayant pas de journal des débats. Parmi neuf mécanismes de consultation, dont des audiences publiques, on a retenu la consultation populaire parce qu'elle rencontre tous les critères, dont la confidentialité qu'on devrait plutôt qualifier d'anti démocratique pour un tel sujet.

Un mois plus tard, Jeannot Harvey prend position pour le nom Chicoutimi

Le Quotidien, 2 mars 2002, p. 6, Normand Boivin:

«Le président du Comité pour le nom, l'homme d'affaires Jeannot Harvey, passe dans le camp de Chicoutimi. Alors qu'il participait, hier, à la discussion suivant le dévoilement des résultats du sondage commandé par CBJ/Radio-Canada, le président de Cégerco a spontanément indiqué qu'il n'avait pas le choix d'appuyer Chicoutimi, car Saguenay serait désastreux pour le développement économique de la nouvelle ville. Il n'a pas été le seul. Dans des capsules préenregistrées, l'ancien ministre conservateur et ambassadeur du Canada à Paris, Benoît Bouchard, le comédien **Michel Barrette** et l'économiste **Sergieh Moussally** ont appuyé le nom Chicoutimi.

- Rassemblement «Au nom du bon sens», Chicoutimi : **Ghislain Bouchard**, Chicoutimi, universitaire et auteur du spectacle à grand déploiement, La Fabuleuse histoire d'un royaume. Assisté principalement de :
 - Paul Tremblay[†], La Baie, prêtre
 - René Tremblay, Chicoutimi, association des métis
 - Gérard Claveau, Chicoutimi, notaire,
 - Rodrigue Bégin, Chicoutimi, photographe
 - Olivette-Hudon Bouchard, Chicoutimi
 - René Girard, ancien conseiller municipal, Chicoutimi

M. Bouchard fut le principal leader pour le nom Chicoutimi dès le 23 mai 2001, date de fondation du Rassemblement «Au nom du bon sens», Chicoutimi.

Le Quotidien, 24 mai 2001, p. 4, Catherine Delisle

"On s'intéresse à ce pays pour qu'il soit nommé justement". Les membres du groupe sont donc des passionnés d'histoire... qui en arrivent à la conclusion qu'il faut totalement écarter l'appellation "Ville Saguenay" parce que Chicoutimi est le nom qui convient par respect pour l'histoire, pour la géographie et par respect pour le nom même de Saguenay».

... «Ce qu'il faut savoir, c'est que Chicoutimi est un nom précieux dans le patrimoine amérindien, saguenéen et québécois. Il est même inscrit sur les premières cartes de l'Amérique et dans tous les atlas internationaux... Chicoutimi est le site de la plus vieille implantation permanente de la région (le poste de traite en 1676). Les artefacts trouvés à l'embouchure de la rivière Chicoutimi démontrent que ce nom remonte à l'Amérique précolombienne. Ghislain Bouchard ajoute qu'un nom est également capital dans l'industrie et le commerce. "Changer de nom, insiste-t-il, est un opération à haut risque surtout dans une région fragile comme la nôtre."

Pour des raisons un peu obscures, à prédominance politiques, il a démissionné le 11 mars 2002. Voici des extraits de sa dernière déclaration du 11 mars 2002.

Le rassemblement Au nom du bon sens: Chicoutimi passe le flambeau à une équipe politique. Le groupe agira dorénavant en appui d'une stratégie déployée par des élus, dont fait partie Marina Larouche. Dans une position rendue publique en fin de semaine, le rassemblement annonce qu'il cède la place à une action plus directe et politique afin de favoriser une meilleure mobilisation. La population de la nouvelle ville choisira en avril, dans le cadre d'une consultation populaire, entre les noms de Chicoutimi et Saguenay. Fier d'avoir porté "le ballon de Chicoutimi" jusqu'à la ligne de consultation, le groupe, dont un des ténors est Ghislain Bouchard, estime que les chances de faire triompher Chicoutimi sont supérieures avec une "équipe rodée et efficace, qui connaît le fonctionnement et les rouages de ce qui ressemble à une élection"».

Au lendemain des élections, nous connaissons enfin les raisons pour lesquelles Ghislain Bouchard avait «lancer la serviette». Voici un extrait de sa dernière déclaration :

Le Quotidien, 16 avril 2002, p. 6, Selon Ghislain Bouchard, Le train Chicoutimi a mis du temps à démarrer.

«A tous les pro-Chicoutimi qui se plaignent d'avoir manqué de temps pour faire valoir leur option, l'auteur, metteur en scène et historien, Ghislain Bouchard, leur répond que si tout le monde avait pris le train en même temps que le regroupement "Au nom du bon sens: Chicoutimi", personne ne manifesterait de regret aujourd'hui. Ghislain Bouchard rappelle que la campagne en faveur du nom Chicoutimi a débuté en juin 2001, mais que personne ne voulait se mouiller. Il pense au comité de transition, au conseil de ville, aux députés de Chicoutimi et au maire Jean Tremblay. A l'exception du maire Tremblay, les autres ont finalement décidé de se manifester, "mais trop tard et trop timidement", pense-t-il. "Quant au maire, regrette-t-il, il est resté invisible." Selon lui, au gouvernement, les jeux étaient faits.

...Lorsqu'on lui demande pourquoi le regroupement "Au nom du bon sens: Chicoutimi" n'a pas été actif, sur le plan public, jusqu'à la fin, l'auteur répond que son organisation en était une d'éducation. "On n'était pas une organisation politique. On ne voulait pas prendre la vedette et on ne cherchait pas à épater la galerie", explique-t-il. D'ailleurs, il est loin d'être certain que le fait de rester présent sur la scène publique aurait changé quelque chose. "Malheureusement, les journaux ne sont lus que par une classe d'intellectuels. Le bon peuple ne suit pas ce genre d'actualité. C'est donc difficile de rejoindre tout le monde", analyse-t-il encore. Il rappelle que 40 pour cent des gens n'ont pas voté, ce qui est très révélateur. "La démocratie, ça fonctionne bizarrement. Il faut avoir la foi. Mais c'est quand même mieux que la dictature", dit-il en souriant».

André-R. Gauthier, président du Comité parapluie pour le nom Chicoutimi.

C'est donc, après l'entrée manquée de la conseillère municipale, Mme Marina Larouche, qui s'était fait remettre à sa place par le maire Jean Tremblay, que M. André R. Gauthier accepte la présidente de ce comité, et ce, moins de trois semaines avant la consultation populaire.

«Le Quotidien, 26 mars 2002, p. 3, Catherine Delisle

«André R. Gauthier, qui accepte d'assumer la présidence du comité "parapluie" en faveur du nom Chicoutimi, reconnaît que son groupe a tout un défi à relever surtout qu'il entre très tard dans la course. Il admet que le comité pro-Saguenay part avec une longueur d'avance. André R. Gauthier souhaite réunir très rapidement tous les pro-Chicoutimi: les conseillers, les gens du Rassemblement "Chicoutimi, au nom du bons sens" et tous les citoyens désireux de travailler à cette cause. Selon lui, trop de gens travaillent dans leur coin, séparément, alors qu'ils ont intérêt à mettre leurs énergies en commun s'ils veulent atteindre leur but.

Connu pour son implication dans le Carnaval-Souvenir ainsi qu'à titre de président fondateur du Rendez-vous des gens d'affaires, le conseiller en sécurité financière et en assurances collectives mentionne que son équipe n'est pas encore au point et qu'il commence à zéro. La tâche sera donc excessivement difficile d'où l'importance pour les gens de rallier le groupe rapidement s'ils croient en la cause, conseille-t-il.

Le plan de match n'est pas au point non plus, mais André R. Gauthier mentionne qu'il faut s'attendre à une bonne campagne médiatique. En tout cas, il promet que les gens travailleront fort pour gagner cette grande consultation populaire sur le choix du nom, mais il insiste pour dire que cela se fera dans le respect. "N'oublions pas qu'il faut du temps pour faire reconnaître le nom d'une ville, rappelle-t-il, ajoutant que, sur le plan économique, à n'en pas douter, il faut choisir Chicoutimi.

"Saguenay, notre région. Chicoutimi, notre ville". Tel est le slogan qu'on entendra partout de la part du comité pro-Chicoutimi pendant la campagne portant sur le nom de la ville».

- Société historique du Saguenay : Jean-Jacques Hudon, président, assisté de
- Val Rasmussen
- Ghislain Girard
- et après démission de J-J Hudon et Ghislain Girard
- Louise Bouchard, présidente
- Daniel Paiement et autres

La Société historique a été la première à réagir à l'insertion du nom Saguenay dans le projet de loi de Mme Harel. À preuve, cette résolution de conseil d'administration de la SHS, le 10 mai 2001 dont voici un extrait de quelques considérants qui appuient une résolution désapprouvant le choix de Saguenay:

«CONSIDÉRANT QUE le nom Saguenay désigne une région dont les limites s'étendent au-delà des limites territoriales des villes de La Baie, Chicoutimi, Jonquière et Laterrière.

CONSIDÉRANT QUE cette vaste région qui s'appelle Saguenay existe de temps immémorial.

CONSIDÉRANT l'importance et la nécessité, en tout temps, de respecter l'histoire et la géographie des régions.

CONSIDÉRANT QUE le projet de donner le nom de ville Saguenay à une ville issue de la fusion des villes de La Baie, Chicoutimi, Jonquière et Laterrière, constitue à la fois un rétrécissement inacceptable de notre réalité géographique et une altération grave du territoire identifiant le lieu de naissance et d'appartenance de nos ancêtres et de leurs descendants».

La SHS n'avait pas prise position pour le nom Chicoutimi, ce que son président prendra l'initiative de faire, entre autres, le 27 janvier 2002 :

Progrès-dimanche, 27 janvier 2002, p. A8, Serge Émond

"Chicoutimi est le seul vrai nom qu'il nous reste et qui nous rassemble, après avoir perdu tous les autres, écrit Jean-Jacques Hudon. C'est aussi le nom de la plus ancienne municipalité (1842) et du plus vieux canton "territoire" (1845). C'est aussi le premier nom de ce vaste royaume apparaissant sur les cartes des explorateurs et le seul nom d'origine montagnaise existant encore et identifiant une ville ou une municipalité de notre secteur. ..ll est grand temps de se réveiller et de sauver le nom le plus chargé d'histoire que nos ancêtres nous ont légué et le seul du genre qu'il nous reste».

Jean-Jacques Hudon sera relevé de ses fonctions de président à la mi-février, les pressions extérieures ayant fait leur œuvre.

• L'Association des Bleuets de Québec :

Le Quotidien, 29 mars 2002, p. 8, Bertrand Tremblay «L'Association des Bleuets de Québec préfère Chicoutimi à Saguenay pour désigner la ville élargie. La majorité des fils et filles de la région transplantés à Montréal également. Mais ils ne participeront pas à la consultation populaire.»

 Mouvement d'appui à Saguenay : Jean-Pierre Blackburn, ancien député conservateur, Jonquière, assisté d'une vingtaine de personnes dont plus de 90% résident à Jonquière, et

Francis Dufour, ancien député et maire d'Arvida, responsable d'une pétition pour le nom de Saguenay

Appuyé par une équipe importante et bien organisée, Jean-Pierre Blackburn, politicien aguerri, a su, mieux que le Rassemblement pour le nom Chicoutimi, à faire passer son message. Voici certaines de ses déclarations :

Le Quotidien, 23 janvier 2002, p. 6, Serge Émond :

«Le Mouvement d'appui estime qu'aucun des noms d'arrondissements ne doit être considéré pour la future ville afin d'éviter les guerres de clochers. Il croit que les nouveaux élus sont en droit de choisir un nom, sans proclamer de référendum (et sans se lancer dans les dépenses qu'il suppose) et qu'ils doivent choisir Ville de Saguenay parce que ce nom est le plus rassembleur et qu'il a été vendu aux citoyens du Saguenay depuis le début du processus de fusion»... «Jean-Pierre Blackburn a avancé que Saguenay est un nom connu depuis près de cinq siècles et que Ville Saguenay était déjà sur la table du gouvernement provincial en 1974 lorsque la question de fusion a fait son apparition pour la première fois»... «aucun des noms d'arrondissements ne doit être considéré pour la future ville afin d'éviter les guerres de clochers»..."Le nom de notre future grande ville nous est crié par la géographie, a repris Jean-Pierre Blackburn. Le Saguenay! Ce nom nous ressemble. Il correspond à notre géographie".

Un lyrisme débordant!

Comité des sages pour la Consultation populaire des 12, 13 et 14 avril 2002 :
 Arthur Gobeil, président assisté de Nicole Bluteau, Eugène Roy, Michel Cain, Rodrigue Lessard et de Carol Dallaire, du Comité technique

Ce comité avait uniquement comme but de s'assurer du bon déroulement de la consultation et n'était nullement impliqué dans le choix des noms apparaissant sur les bulletins de vote.

Alliance autochtone, Fernand Chalifoux et Jean Picard:

Le Quotidien, 29 mars 2002, p. 4, Catherine Délisle

«Le grand chef/président, Fernand Chalifoux, vient appuyer l'artiste Hélène Beck concernant le nom Chicoutimi»...« Le grand chef reproche au comité de transition son manque d'imagination pour avoir écarté le nom des villes existantes. C'est lui qu'il tient responsable d'avoir imposé un nom de comté à la grande ville fusionnée. "En voulant déplaire à personne, écrit-il, on risque de créer une situation qui, finalement, ne plaît à personne."»

Le Quotidien, 15 juin 2001, p. 10, Normand Boivin

Dans une lettre qu'il a envoyée mercredi à la ministre des Affaires municipales et à la Métropole Louise Harel, avec copies conformes au ministre délégué aux Affaires autochtones Guy Chevrette, au premier ministre Bernard Landry, au chef de l'Assemblée des premières nations du Québec Ghislain Picard et à son homologue de Mashteuiatsh Clifford Moar, Jean Picard ne mâche pas ses mots. Il parle d'une "agression inqualifiable de notre patrimoine ancestral, contre notre identité amérindienne, contre notre communauté, contre mon peuple".

Progrès-dimanche, 16 décembre 2001, p. A6, Denis Bouchard

Historien, auteur, éditeur et homme d'affaires amérindien, Pierre Gill souhaite que le nom "Chicoutimi" survive à la formation d'une grande ville au Saguenay : "Les premiers citoyens de Chicoutimi se sont approprié le nom de "Chicoutimi", mais il appartient à l'histoire universelle, plus particulièrement à celle des Montagnais."

Président du Syndicat des professeurs de l'UQAC en faveur de Chicoutimi, André Leblond

Le Quotidien, 22 juin 2001, p. 6, Denis Bouchard

«Les Montagnais l'ont utilisé depuis la nuit des temps, dit-il. Depuis près de deux cents ans, ce nom est devenu celui d'une ville reconnue à travers le monde comme le centre culturel et économique de notre région."

Certains autres acteurs à titre individuel

Gérard Bouchard, Historien, Le Quotidien, 20 mars 2002, p. 6, Delisle, Catherine «L'historien Gérard Bouchard pense que les Amérindiens ont toutes les raisons de prendre part au débat entourant le nom à donner à la grande ville fusionnée. Car, selon l'universitaire, Chicoutimi est un nom qui appartient aussi aux Amérindiens. Or, il semble que personne n'ait songé à leur demander leur avis. Pourtant, ils habitent ce territoire depuis plus longtemps que les Blancs. "On a tort de penser que l'histoire de la région commence avec l'arrivée des gens de Charlevoix. Il y a eu une occupation amérindienne bien avant cela. Même que Chicoutimi, pour les Amérindiens, était un centre important avec un poste de traite", rappelle-t-il à notre mémoire. Il se demande, avec quelle usurpation, on se permet de penser que la région commence avec nous. "Certes, on a coupé les arbres, implanté des usines, mais une histoire existait avait nous. Les Amérindiens sont les vrais fondateurs du Saguenay", enchaîne-t-il».

Alfred Dubuc, historien, UQAM

Le Quotidien, 8 février 2002, p. 8

"Donner à l'agglomération urbaine qui vient d'être créée le nom de "Saguenay" dépouillerait les citoyens de la nouvelle ville du sentiment d'appartenance à une région plus vaste, et les citoyens du Lac-Saint-Jean de leur prérogative de revendiquer un nom qui leur a depuis toujours appartenu. Cela constituerait une accréditation des préjugés régionaux fondés sur l'exclusion de la sous-région du Lac-Saint-Jean, pourtant constitutive depuis toujours du Royaume du Saguenay.»

Magella Gauthier, géographe de l'UQAC

L'analyse des cartes géographiques générales de l'Amérique du Nord, du Canada et du Québec révèle que Chicoutimi a un net avantage sur Saguenay. Chicoutimi est employé sur 94% des cartes contre 59% pour Saguenay et 18% pour Jonquière alors qu'Arvida est totalement absente. Le géographe a aussi constaté que lorsque le nom Saguenay est employé, il accompagne, dans 90% des cas, celui de Chicoutimi. Selon Magella J. Gauthier, ces données sont significatives car ceux qui rédigent les cartes à l'extérieur de la région choisissent les toponymes les plus représentatifs pour désigner les lieux géographiques. Il ne fait donc pas de doute que pour les étrangers, Chicoutimi est le nom le plus représentatif pour désigner notre coin de pays.

Georges Villeneuve, ex-notaire, Roberval, Le Quotidien, 14 avril 2001, p. 8 «Le terme "Saguenay" recèle une perception tellement extra-locale que Mgr Victor Tremblay voulut en faire un royaume, suite à une allusion de Jacques Cartier, le découvreur du Canada. Mais qu'on passe ainsi, sans vergogne, de l'empire à la localité, voilà qui est inconvenant. Quand une localité est en train de

voler son nom à toute une région, je crois qu'il est temps pour les citoyens du reste de cette région de protester en criant "au voleur "!

Jacques Pelletier, ingénieur, Le Quotidien, 18 mars 2002, p. 6, Catherine Delisle «Le citoyen Jacques Pelletier s'inquiète de la tournure que prendra le débat. Selon lui, chaque comité devra fonder ses arguments sur une base historique.»

Hélène Beck, artiste peintre, originaire de Jonquière, Le Quotidien, 22 mars 2002, p. 10 «Comment oser débaptiser ainsi l'Histoire? Si tous ceux qui souhaitent un autre nom que Chicoutimi relisaient les anciens textes et se documentaient sur l'Histoire, alors jamais, sans un pincement au cœur, ils ne souhaiteraient un autre nom à donner à notre future grande ville».

Journalistes

Bertrand Tremblay

Monsieur Tremblay est un chroniqueur qui a su garder une certaine indépendance dans la présentation de ses opinions.

Le Quotidien, 29 mars 2002, p. 8, Bertrand Tremblay

«Défiant le gros bon sens, les citoyens s'apprêtent néanmoins à choisir Saguenay. Ce nom détient plus d'une longueur d'avance sur celui de Chicoutimi. Il est utilisé depuis la publication du décret sur la fusion. Les sondages lui accordent une priorité déterminante et le comité présidé par l'ancien député conservateur Jean-Pierre Blackburn s'applique, avec une vigueur agressive, à prévenir un renversement du mouvement en faveur de l'adoption officielle du nom de Saguenay. Le plus désolant dans cette querelle autour du nom, c'est le rejet que subit l'appellation Chicoutimi dans certains secteurs de la nouvelle ville. Une opposition aux odeurs de haine. Attitude surprenante? Pas tellement... La petite histoire régionale est parsemée de conflits qui ont modifié négativement, dans plusieurs esprits, la perception de Chicoutimi».

Carol Néron

Le Quotidien, 1 novembre 2001, p. 8, Carol, Néron :

«Disons-le franchement: entre les noms de Chicoutimi et de Saguenay, pour identifier la nouvelle ville qui prendra bientôt naissance en plein cœur de la région périphérique la plus revendicatrice du Québec, la première option devrait avoir préséance sur la seconde. Les raisons invoquées par la Commission de toponymie pour aller dans ce sens coulent donc de source».

Nouveau conseil de ville

Nom	District	Opte pour
Jean Tremblay	Maire	Saguenay
Marina Larouche	Chicoutimi	Chicoutimi
Jacques Fortin	Chicoutimi	Chicoutimi
Marcel Jean	Chicoutimi	Chicoutimi
Jacques Cleary	Chicoutimi	Chicoutimi
Joan Simard	Chicoutimi	Chicoutimi
Carl Savard	Chicoutimi	Chicoutimi
Jean-Yves Provenche	rCanton Tremblay	Chicoutimi
Jean-Marie Beaulieu	Laterrière	Neutre
Serge Simard	La Baie	Saguenay
Jean-Eudes Simard	La Baie	Saguenay
Marc-André Gagnon	La Baie	Saguenay
Georges Bouchard	Jonquière	Saguenay
Sylvie Gaudreault	Jonquière	Saguenay
Réal Godin	Jonquière	Saguenay
Réjean Laforest	Jonquière	Saguenay
Bernard Noel	Arvida	Saguenay
Claude Tremblay	Kénogami	Saguenay
Fabien Hovington	Shipshaw	Saguenay
Gaston Laforest	Arvida	Neutre

3. Résumé des principales déclarations

Voici, succinctement, les déclarations des intervenants pour ou contre l'option de ces deux noms pour désigner la nouvelle ville. Certaines de ces déclarations sont reprises par plusieurs personnes. La plupart de ces déclarations ne sont pas appuyées par une démonstration, et peuvent être qualifiées d'affirmations gratuites. On s'entend qu'une affirmation n'est pas nécessairement une vérité. Règle générale, particulièrement pour les supporteurs du nom Saguenay, les démonstrations sont rares. On utilise souvent des arguments associés à l'ensemble de la région ou du territoire du Haut-Saguenay plutôt qu'au territoire de la nouvelle ville.

3.1 Saguenay

3.1.1 Pour le nom Saguenay

- ✓ Nom rassembleur 55% (Sondage, Quotidien 2 mars 2002). il ne serait pas surprenant que les gens de Jonquière acceptent à la rigueur de perdre leur identité pour un nom rassembleur comme Ville Saguenay. (Quotidien, 20 juillet 2001, Robert Lavoie, conseiller Jonquière)
- ✓ Nom le plus susceptible de diminuer les chicanes 14% (Sondage, Idem)
- ✓ Soyons clairs: il semblerait qu'il y a des gens qui veulent absolument que la nouvelle ville s'appelle Chicoutimi. Je ne vois qu'une explication à cela: complexe de supériorité. C'est comme dire que Chicoutimi est supérieure aux autres villes. Quelle navrante et insultante prétention! Cette fusion sert à nous unir, comprenez-vous? Il faut cesser à tout prix de vivre dans le passé. Que des gens qui ne vivent presque pas ici nous imposent leur cliché; que d'autres prétendent que Saguenay est kétaine n'a absolument rien de constructif. Saguenay, c'est beau et ça n'apporte pas de confusion. (Quotidien, 14 décembre 2001, Gabriel de la Sablonnière).
- ✓ Du côté de Jean-Pierre Blackburn, on suggère un nom rassembleur, tourné vers l'avenir, bref, un "geste fondateur". (Le Quotidien, 1 février 2002)
- ✓ Il englobe toutes les histoires passées. (Progrès-Dimanche 16 mars, Jean-Joseph Pedneault 1384, J.T. Tardif Ville de Saguenay (secteur Bagotville) 544-3746
- ✓ Le seul nom qui rejoint l'identité de tous et de chacun". (Quotidien, 1 février 2002, députée libérale de Jonquière, Françoise Gauthier)
- ✓ Nom qui est l'aîné de la toponymie canadienne pour désigner la région. En 1529, En 1529, on le trouve déjà sur une carte. Il représente un territoire, une rivière, un comté, un canton. Il n'y voit aucun problème à ajouter un autre statut, celui de ville. Quant au nom Chicoutimi, il rappelle qu'il désigne déjà un comté, une rivière, un district, un diocèse. Les deux noms désignent donc plusieurs réalités. (Quotidien, 14 mars 2002, Jean-Hughes Lalancette, sondeur, Cégep Jonquière)

- ✓ Ce nom était déjà utilisé dans le projet de fusion avortée en 1974. (Pierre Bergeron, rapport à la ministre Harel, 30 janvier 2001)
- ✓ « Ville de Saguenay" pour les raisons suivantes: Le cadre géographique: deux chaînes de montagne importantes: les Laurentides et les Monts Valin; une rivière, un lac et un fjord unique au monde. Des arrondissements complémentaires: Chicoutimi siège de plusieurs institutions tant religieuses, économiques, politiques et commerciales. Jonquière: siège de l'industrie de l'aluminium, des pâtes et papier... La Baie: siège de deux ports en eau profonde, un aéroport civil et militaire, une Fabuleuse... Sans oublier les ajouts récents: Shipshaw, Laterrière, Canton Tremblay et Lac Kénogami: le plein air, le volet historique, les PME... (Quotidien 8 avril 2002, Paul-Henri Croft, Laterrière)
- ✓ Je suis toutefois étonné de constater que les profusionnistes du secteur Chicoutimi ne soient pas conscients que la perte d'identité est souvent le prix à payer lors d'une fusion. (Progrès-Dimanche, 8 juillet 2001, Gérard-R. Morin Citoyen de La Baie).
- ✓ Aux nostalgiques invoquant l'origine amérindienne du nom de Chicoutimi, je rappelle s'il le fallait, que le nom Saguenay est de la même culture, et qu'adopter l'un d'eux, ce n'est pourtant pas oublier, moins encore renier l'autre.(Quotidien, 12 février 2002, Paul Bouchard, Lac-Kénogami)
- ✓ Selon Jean-Pierre Blackburn, en adoptant le nom de "Ville de Saguenay", on permet à chaque ville de conserver son nom grâce aux arrondissements et on met ainsi un terme à une histoire remplie de différends et de blessures. Sur toutes les cartes du monde, précise-t-il, le Saguenay est présent. C'est un nom connu." "Le geste que l'on pose, en choisissant un nom, est un geste politique et fondateur. (Quotidien, le 13 février 2002, Jean-Pierre Blackburn et l'abbé André Bouchard.
- ✓ Selon Réjean Simard, ancien maire de La Baie, «entre deux maux il faut choisir le moindre... Chicoutimi représente le un septième d'un tout, alors que Saguenay représente le tout». (Quotidien, 8 avril 2002).
- ✓ Jean-Pierre Blackburn ne comprend pas les arguments du milieu des affaires en faveur de Chicoutimi. Il a relevé 137 noms de raisons sociales avec Saguenay dedans à Chicoutimi, 108, à Jonquière, 71, à La Baie, et 369 au total au Saguenay. (Quotidien, 9 avril 2002)
- ✓ Un nom de ville peut correspondre avec celui d'un fleuve, d'un lac, d'une rivière, d'une baie ou d'une région environnante. Selon Jean-Pierre Blackburn et Roch Laroche du Mouvement d'appui au nom de Ville Saguenay, des vérifications faites dans l'Atlas du monde, édition française 1993 de Sélection du Reader's Digest, ont permis de relever pas moins de 703 villes au monde qui satisfont à une telle situation. (Quotidien, 4 avril 2002)
- ✓ La nouvelle dénomination de Saguenay qui est en vigueur depuis le mois de février dernier correspond plus exactement à l'intention du gouvernement qui veut créer

- une nouvelle ville et non en agrandir une déjà existante. (Quotidien, 11 avril 2002, France Salesse)
- ✓ Sans nécessairement appuyé le nom Saguenay, Monsieur Bouchard s'en remet au processus démocratique. «C'est à la population de trancher. A personne d'autre. Selon lui, lorsque le peuple décide, il n'y a plus grand-chose à redire. C'est la règle de la démocratie qui s'applique. Comme dans une élection.» (Quotidien, 20 mars 2002, Gérard Bouchard).

3.1.2 Contre le nom Saguenay

- ✓ Un nom sans aucune base historique. Le rapport Angers lui-même, qui a ramené le nom en avril 2001, ne s'est même pas avisé de scruter un peu cette histoire. (Quotidien, 19 février 2002, Jacques Tremblay, Chicoutimi)
- ✓ Nom qui désigne la région
- ✓ Arguments historiques, économiques et toponymiques sont balayés du revers de la main
- ✓ Agression inqualifiable de notre patrimoine ancestral, contre notre identité amérindienne, contre notre communauté, contre mon peuple (Jean Picard)
- ✓ «Le projet de donner le nom de ville Saguenay à une ville issue de la fusion des villes de constitue à la fois un rétrécissement inacceptable de notre réalité géographique et une altération grave du territoire identifiant le lieu de naissance et d'appartenance de nos ancêtres et de leurs descendants. (Société historique du Saguenay, résolution du ca, 10 mai 2001)

3.2 Chicoutimi

3.2.1 Pour le nom Chicoutimi

- ✓ Nom hérité des Amérindiens avant la venue des Européens
- ✓ Nom désignant le poste de traite et la mission catholique
- ✓ Nom ayant une base historique, 10%. (sondage Quotidien 2 mars 2002). Du côté du nom Chicoutimi, on mise sur la valeur historique de Chicoutimi. ((Le Quotidien, 1 février 2002)
- ✓ Après tout, il s'agit d'un nom qui porte des siècles d'histoire amérindienne et québécoise, et qui a l'avantage d'avoir une notoriété bien établie ailleurs au Canada et même à l'étranger. (Quotidien, 10 juillet 2001, Gilbert Lavoie, directeur des pages politiques, Le Soleil)
- ✓ Nom ayant une notoriété 38%
- ✓ Lieu de rencontres
- ✓ Nom de la plus ancienne ville

- ✓ Nom de la capitale de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean 20%
- ✓ Nom qui permet de conserver un point de référence reconnu mondialement
- ✓ Chicoutimi est un nom bien répandu et sa référence amérindienne lui confère une attraction particulière. Il est incontestablement le plus approprié, car c'est une nouvelle agglomération urbaine qu'on veut baptiser et non une région. (L'association des Bleuets de Québec).
- ✓ Mais il est un peu déconcertant de voir Chicoutimi disparaître de la carte aussi rapidement, sans plus de discussion, et dans une indifférence quasi générale. Après tout, il s'agit d'un nom qui porte des siècles d'histoire amérindienne et québécoise, et qui a l'avantage d'avoir une notoriété bien établie ailleurs au Canada et même à l'étranger.(Le Quotidien, Gilbert Lavoie, directeur des pages politiques, Le Soleil).
- ✓ Du côté du nom Chicoutimi, on mise sur la valeur historique de Chicoutimi. ((Le Quotidien, 1 février 2002)

3.2.2 Contre le nom Chicoutimi

- ✓ Par solidarité pour les autres qui perdent leur nom, Chicoutimi doit faire de même (Russel Bouchard)
- ✓ La fusion ne doit pas donner l'impression qu'on grossit une seule ville au détriment des autres. il est de bon ton de "baptiser le bébé d'un nouveau nom". (Daniel Giguère)
- ✓ Les arguments historiques du Rassemblement de citoyens "Au nom du bon sens: Chicoutimi", présidé par Ghislain Bouchard ne tiennent pas. (Robert Lavoie)
- ✓ Chicoutimi est accusé de manquer de "décence" et de vouloir "tout avoir", après avoir obtenu une fusion "pour engraisser son centre-ville" (Quotidien, 9 avril 2002, assemblée tenants du nom Saguenay).
- ✓ Le nom de Chicoutimi lui-même n'est pas plus important que tous les noms indiens, français ou anglais de notre région. Un seul nom à vrai dire les englobe tous et remonte bien plus loin, c'est le nom Saguenay. (Quotidien, 10 avril 2002, Philippe St-Gelais, Jonquière)

4. Les faits géologiques, archéologiques et historiques

M. Jacques Pelletier a publié, en juin 2016, un essai «Le toponyme Chicoutimi, une histoire inachevée, de ses origines géologiques à 2002», dans lequel il présente les principaux événements qui démontrent l'importance du nom «Chicoutimi» pour le territoire actuellement occupé, dans le Haut-Saguenay, par la ville issue des fusions de 2002. Il relate également les premières sources du nom «Saguenay» et le territoire qu'il représente.

Note - Nous utiliserons les noms :

- **Chicoutimi,** pour désigner le territoire que les Amérindiens identifiaient à ce nom et qui signifiait «jusqu'où l'eau est profonde». Ce territoire est la zone tampon entre la mer, le fjord en faisant partie, et l'intérieur des terres, donc au moins tout le territoire de la ville actuellement nommée Saguenay.
- **Saguenay**, mot amérindien signifiant «d'où l'eau coule», pour désigner tout le territoire, à l'exception de la vallée du Saint-Laurent, partant de l'île d'Anticosti qu'au nord du lac Supérieur où se trouvait le royaume du Saguenay. Certains Amérindiens ont aussi désigné Saguenay la rivière pour s'y rendre.

Voici, en ordre chronologique, les événements les plus importants. Pour plus de détails consulter le livre de M. Pelletier :

- Il y a 450 M d'années

Au Saguenay, il se produit l'effondrement d'un socle rocheux, créant ainsi une fosse de quelques centaines de mètres de profondeur qui encastre la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et que l'on appelle le " graben du Saguenay ". Ce graben mesure environ 250 km à partir de Tadoussac jusqu'à l'ouest du lac Saint-Jean et 50 km entre le pied des monts Valin au nord et la bordure des hautes terres de la réserve faunique des Laurentides, au sud du Lac Kénogami. La zone à l'ouest de Chicoutimi peut être considérée plus comme une zone de transition. Le graben du Saguenay commence ainsi à prendre sa forme actuelle.

- Il y a 2M d'années

Tout l'hémisphère nord est recouvert d'un manteau de glace de plus de 3 km d'épaisseur. Ici, au Saguenay, les courants glaciaires et les rivières souterraines fluvio-glaciaires emportent les blocs de roches (brèches) vers la mer, libérant ainsi le fond de ce qui deviendra le fjord du Saguenay et façonnant les premiers déversoirs à la base des murs sud et nord du graben.

- Il y a 10 000 ans

À la fin de la dernière glaciation, formation de toutes les rivières qui alimentent le fjord du Saguenay. Ce fjord chemine du fleuve Saint-Laurent jusqu'à 100 km, vers l'ouest, à l'intérieur de terres. Rendu à «Chicoutimi», il se meurt et les eaux, provenant principalement du lac Saint-Jean déferlent en torrents, d'une hauteur de 100 mètres, sur presque 50 km. Parmi les rivières qui l'alimentent, il y a la rivière «Chicoutimi» que les Amérindiens dénommaient plutôt «rivière Kénogaming». Depuis ce temps et jusqu'à la construction de routes vers 1850, ce fut la seule rivière praticable, moyennant quelques portages, pour se rendre au lac Saint-Jean et, par la suite, à l'intérieur des terres, si on arrive par le fjord. De là sa force stratégique qui ne se démentira pas tout au cours de l'histoire de cette région.

- Il y a 5 000 ans

Arrivée des premiers Amérindiens. Chicoutimi devient un site d'échange culturel et de commerce. C'était aussi le lieu de la fin de la belle navigation et le début des portages.

Années 1300-1600

Occupation de Chicoutimi et du Fjord par les Iroquoiens.

- 1535, second voyage de Jacques Cartier

À propos de Saguenay - Lors de son deuxième voyage au Canada, Donnacona, chef iroquoien de Stadacone, déclare à Cartier que pour se rendre au royaume du Saguenay, il peut passer par la rivière Saguenay mais que le chemin le plus facile et le plus court est par Hochelaga (Montréal) et en empruntant la rivière qui y mène (Outaouais) et qu'il y a de l'or, de l'argent et du cuivre et autres richesses. Les archéologues confirment que le cuivre natif provenait du Lac Supérieur et la géologie nous apprend que l'or et l'argent, au Québec, est en Abitibi ou au nord du Québec. Ces richesses sont inexploitables dans la région actuelle du Saguenay.

À propos de Chicoutimi - Au cours de la même conversation, l'interprète de Donnacona n'a pas prononcé le nom de Chicoutimi, mais il en fait une description qui correspond, en tous points à la définition de ce nom. En effet, il dit à Cartier que pour aller au Royaume du Saguenay, il peut passer par la rivière Saguenay mais «passés huit ou neuf jours la rivière est peu parfonde (profonde) ... et que par bateaulx (canot)». L'interprète a probablement traduit Chicoutimi.

- 1541

Le roi de France demande à Roberval et à Cartier de retourner «au Canada, à Hochelaga, à Saguenay et plus au Sud». Le roi confirme la route indiquée par Donnacona que Saguenay se situe après HOCHELA. Toutefois, personne ne découvrira le Royaume du Saguenay. Victor Tremblay, historien, est du même avis, dans son histoire du Saguenay,

publiée en 1938 : le royaume du Saguenay n'existe pas. Pour les Amérindiens la terre appartient à tout le monde. L'interprète a probablement appris ce mot en France.

- 1541-1600

La très grande majorité des cartographes situent la rivière Saguenay à l'endroit où elle se trouve actuellement. Par contre, se fiant aux déclarations de Cartier, seul témoin des dire de Donnacona qui lui sont transmis par un Amérindien kidnappé lors de son 1^{er} voyage au Canada, ils situent le «Royaume» ou la région du Saguenay quelque part à la source de la rivière Outaquais.

- 1600

Les Algonquiens remplacent les Iroquoiens dans la vallée du Saint-Laurent et sur le Saguenay.

- 1603-1608

Champlain, le fondateur de Québec, tente de remonter la rivière Saguenay mais y renonce parce que ses guides Amérindiens refusent de l'accompagner. Jamais Champlain ne mentionne le royaume du Saguenay, ni dans son récit, ni dans ses cartes qui nous sont parvenues.

- 1661

La Relation des jésuites nous apprend qu'en 1661, les pères Dablon et Dreuilletes quittent Tadoussac pour se rendre à la mer du Nord (Baie de James) qu'ils ne réussiront pas à atteindre, arrêtant leur voyage au lac Nicabau. Une journée après leur départ, ils mentionnent qu'ils seront à Chicoutimi dans 5 jours. Le nom Chicoutimi entre alors dans l'histoire, tout simplement comme si on disait aujourd'hui : nous serons dans 5 heures à Montréal.

- 1671

Construction d'une première maison à Chicoutimi. Elle servira de maison pour le commis du poste de traite en 1676.

- 1676

Construction du poste de traite de Chicoutimi qui sera démoli en 1856. Il aura été l'un des plus importants poste de traite au Canada.

Construction d'une chapelle pour la mission catholique installée sur l'île de Chicoutimi, soit toute la zone délimitée par la rivière Chicoutimi, le lac Kénogami, la rivière aux Sables

et la rivière Saguenay. Un fait intéressant en 1660 (Marcel Rioux et Yves Martin, La société canadienne française, Hurtubise HMH, 1971, p.39), il n'y avait que «huit églises dans le gouvernement de Québec». «En 1685, il n'y a que quatre églises de pierre dans tout le pays; partout les lieux saints sont couverts de paille, fort délabrés, sans vaisseaux et sans ornements»». Voilà ce qui rend encore plus notoire et rehausse la valeur patrimoniale de ce lieu Chicoutimi. Cette chapelle, sera démolie et reconstruite en 1725 pour disparaître en 1856 sous les ordres du Curé Gagnon qui ne voulait plus des «sauvages» autour de l'église. Une troisième chapelle sera construite au même endroit en 1893 en attendant la construction, en 1905, l'Église Sacré-Cœur.

- 1679 à 2002

Chicoutimi apparaît sur presque toutes les cartes et mappemondes et représente toujours la même zone. Tantôt on situe le point de localisation au nord, tantôt au sud de la rivière Saguenay, mais toujours à la hauteur de la confluence des rivières Saguenay et Chicoutimi. Une des cartes les plus révélatrices est celle dite de Nicolas Peltier qui démontre la notoriété de Chicoutimi sur ce croquis qui décrit les chemins de commerce et de portages des Amérindiens au nord du Saint-Laurent. Le père Laure produit plusieurs cartes détaillées de la région, lors de son séjour de plus de 10 ans, soit de 1725 à 1737, à Chicoutimi. Il y écrit aussi, en «montagnais», une grammaire, un catéchisme et un dictionnaire. En 1748, la Marine française produit deux cartes détaillées de la rivière Saguenay jusqu'aux Terres rompues situées un peu à l'ouest de Chicoutimi. On y retrouve un plan détaillé des installations du poste de Traite qui ressemble à un petit village.

Le nom **Saguenay**, pour désigner la rivière, est aussi consacré.

Par contre, pour désigner la région, le nom Saguenay ne figure pas avant la fin du 19^e siècle. Auparavant, cette région a été désignée successivement de «Traite de Tadoussac», en 1652, de Ferme de Tadoussac, en 1664, de Domaine du Roi», vers 1720 et de «poste du Roi» après la Conquête, en 1760. Ce n'est que plus tard, après l'arrivée des colons, que le terme «Région du Saguenay» commence à s'implanter. Sur maintes cartes géographiques, entre 1700 et 1900, Chicoutimi identifie la région du Haut-Saguenay.

- 1838-1851

Début de la colonisation du Saguenay, par l'installation de scieries :

1838, anse aux Petites îles, anse au Cheval, anse Saint-Jean, anse à Peltier, Grande-Baie),

1839, anse aux Foins,

1842, rivière du Moulin,

1844, Chicoutimi qui devient la scierie la plus importante

1848, Jonquière

- 1858

L'agglomération de Chicoutimi prend de l'importance. Due à sa position stratégique, Chicoutimi devient, au cours des 60 années suivantes, le siège de la majorité des institutions financières, commerciales, religieuses et gouvernementales.

- 1879

Création de la ville de Chicoutimi

- 1895

Chicoutimi passe à l'ère industrielle, devenant le siège de la première usine de pâte à papier, La Pulperie de »Chicoutimi». D'autres suivront par la suite à Jonquière, Port-Alfred, Kénogami. La capacité hydraulique du bassin hydrographique du Saguenay-Lac-Saint-Jean attirera, en 1926, un fabricant majeur d'aluminium, Alcan.

Tous ces événements sont amplement suffisant pour démontrer l'importance du toponyme Chicoutimi qui fut et est encore le nom d'appel pour situer tout visiteur qui vient au Saguenay et qui est aussi le plus important siège de notre mémoire collective.

- 2018

Actuellement l'«arrondissement» de Chicoutimi», qui est au centre géographique de la nouvelle ville, demeure le plus important en termes de population, de présence d'institutions religieuses, gouvernementales (enseignement, santé, justice) et commerciales. C'est l'arrondissement où il y a le plus d'emplois.

5. Réponses aux arguments présentés à la section 3

À la section 2, nous vous avons présenté la position des principaux intervenants aux débats qui ont précédé la consultation populaire. À la section 3 nous avons regroupé par catégories les principaux types d'arguments énoncés par l'ensemble des intervenants. Dans la section 4, nous vous avons présenté les faits géologiques, archéologiques et historiques qui nous aident à identifier et à comprendre les événements qui peuvent démontrer la valeur respective de chacun de ces deux toponymes, Chicoutimi et Saguenay.

Dans cette section, nous tenterons de vérifier quels sont les faits qui peuvent supporter les arguments énoncés en faveur de ces deux toponymes. Jamais, au cours des mois qui ont précédé la consultation, une telle information n'a été diffusée.

Pour toutes autorités en matière de toponymie, que ce soit la commission de toponymie du Québec, celle de France ou de l'UNESCO, un nom de lieu, ou si vous voulez, un toponyme a comme fonctions principales de situer précisément un lieu géographique et d'être le siège de la mémoire collective de ceux qui y habitent. C'est selon ces deux critères qu'un nom doit essentiellement être choisi. Ce qui ne fut pas le cas pour le choix du nom de la ville, en 2002. C'est la raison pour laquelle nous aborderons en tout premier lieu ces deux critères, géographie et histoire. Par la suite nous traiterons des autres arguments qui malheureusement ont été le fer de lance des pro-Saguenay.

5.1 Arguments relatifs à la géographie et à l'histoire

5.1.1 L'emploi du nom «Saguenay»

• La rivière Saguenay

Lors de son second voyage au Canada, en 1535, Jacques Cartier a été le premier à le mentionner. Souvent les Amérindiens donnait à une rivière un nom qui précisait la destination. Dans le cas de la rivière du Saguenay, cela signifiait la rivière pour aller au Royaume du Saguenay. Sur une carte qu'il a produite en 173, le père Laure qui a passé plus de 12 ans à Chicoutimi, désigne cette rivière différemment soit la rivière Pitchitaouichetz. Quoiqu'il en soit, l'usage a consacré le nom «rivière Saguenay».

Le royaume du Saguenay

Lors de ce même voyage, on apprend que ce royaume se situe beaucoup plus à l'ouest de la région actuelle du Saguenay bien qu'un interprète amérindiens lui dit que ce royaume commence près de l'île d'Anticosti et se prolongeant vers l'ouest mais n'incluaient pas la vallée du Saint-Laurent ni la région de Montréal. Il faut dire que le mot royaume ne faisait probablement pas partie du vocabulaire des Amérindiens pour qui la terre appartenait à tous. Leur chef, Donnacona, n'avait pas la même compréhension. Il raconte à Cartier que pour y parvenir, il faut traverser le Canada (Vallée du Saint-Laurent), Hochelaga (Région de Montréal), et ensuite emprunter la rivière (Des Outaouais) qui mène au royaume du Saguenay. C'est ainsi que Jacques Cartier et le roi de France ont compris les déclarations de Donnacona, chef du village iroquoien de Stadaconé sur les bords de la rivière Saint-Charles (Québec). Il en ainsi de la très grande majorité des cartographes, entre 1542 et 1597. Les découvertes archéologiques et minières ont aussi confirmé que le cuivre, l'or et l'argent dont fait mention Donnacona proviennent de la région du Lac Supérieur, de l'Abitibi et du Norddu-Québec. En 1541, le cartographe Jean Alphonse qui accompagnait Roberval, voit la rivière Saguenay comme la porte d'entrée pour rejoindre la Chine. Le dit royaume du Saguenay est éjecté. Les découvreurs qui ont succédé, ne mentionnent plus le «Royaume du Saguenay». Aucun découvreur n'a mis les pieds au dit Royaume et aucun Amérindien n'a été désigné de Saguenéen. Les historiens sont pratiquement unanimes à classer le Royaume du Saguenay comme un royaume imaginaire, des historiens tels Bernard Allaire, Victor Tremblay ou Bruce G. Strigger. Même Arthur Buies, en 1896 n'en fait pas mention. Il se peut que Donnacona ait entendu parler des Européens qui ont envahi l'Amérique du Sud et Centrale - où il y avait beaucoup d'or - et qui étaient habillés comme les compagnons de Cartier. En quarante ans la nouvelle a pu se propager jusqu'aux confins du Québec.

Quand, par qui et comment la population du Saguenay s'est-elle appropriée cette légende au point d'en faire le fer de lance touristique de la région (La fabuleuse histoire d'un Royaume), le nom d'un boulevard, d'un centre d'achat, etc.

La région du Saguenay

Voici ce que déclare Arthur Buies dans son livre «Le Saguenay et le bassin du lac Saint-Jean, ouvrage historique et descriptif, 1896 : « Ce qu'on appelle la région du Saguenay et du Lac Saint-Jean n'avait pas autrefois le même nom ni les mêmes limites qu'aujourd'hui. On la désignait sous le nom général de « Domaine du Roi », faisant partie des « Fermes Réunies de France », et elle était concédée à une compagnie appelée la « Compagnie des Postes du Roi. » Buies aurait pu être plus précis et se référer à la «Traite de Tadoussac», en 1652, la Ferme de Tadoussac, en 1664, le Domaine du Roi», vers 1720 et le «poste du Roi» après la Conquête, en 1760. Ce n'est que plus tard, après l'arrivée des colons, que le terme «Région du Saguenay»

commence à s'implanter, ce qui est tout à fait naturel puisque cette région est exactement le bassin hydrographique de la rivière Saguenay.

Conclusion sur le nom Saguenay

Le nom Saguenay est d'origine amérindienne, probablement innu, et on dit qu'il signifie «d'où l'eau coule».

Ce nom est associé à un royaume légendaire que Donnacona, seule source de cette information, a situé aux confins de la rivière des Outaouais et peut-être encore plus à l'ouest, donc à des centaines de km de la région actuelle du Saguenay. On ne peut donc associer le Royaume du Saguenay à aucun événement survenu dans notre histoire régionale. Tout au plus peut-on dire que, pour un interprète de Cartier, la région actuelle du Saguenay aurait fait partie de ce royaume mais que le peuple imaginaire de ce royaume opulent demeurait au nord du Lac Supérieur ou à tout le moins en Abitibi ou au Nord-du-Québec, régions où il aurait été plus logique de s'approprier ce nom.

On a vu que la région a porté d'autres noms, même après l'arrivée des premiers colons.

Quant à la rivière Saguenay, que les Amérindiens désignaient aussi sous le nom Pitchitaouichetz, elle porte ce nom sur les cartes géographiques et dans nos livres d'histoire depuis sa «découverte» par Cartier, soit la rivière pour aller au Royaume du Saguenay. Donc, tout au cours de ces presque 500 ans, seul le nom Saguenay associé à rivière fait partie de notre histoire régionale.

Du début du 20^e siècle jusqu'en 2002, tous les habitants du Haut et du Bas-Saguenay étaient des Saguenéens. Depuis ce temps, les habitants des 14 municipalités qui ne font pas partie de la ville de Saguenay sont contraints de spécifier qu'ils n'habitent pas la ville de Saguenay.

5.1.2 L'emploi du nom «Chicoutimi»

Chicoutimi

«Si bien que nous fûmes obligés d'employer cinq jours pour nous rendre jusqu'à une lieue de Chicoutimi».

Nous sommes le 2 juin 1661; les jésuites, accompagnés d'Amérindiens répartis dans 40 canots, ont quitté Tadoussac le 1^{er} juin pour remonter le Saguenay et continuer leur route vers la mer du Nord (Baie James). Le père Dablon, auteur de ces linges, ne se

sentait pas obligé de décrire le mot Chicoutimi. Ce nom était probablement utilisé par les Amérindiens depuis nombre d'années. Lorsqu'il arrivera à Chicoutimi, il ne pourra s'empêcher de s'exclamer:

«Nous arrivons de bonne heure à Chicoutimi, lieu remarquable pour être le terme de la belle navigation et le commencement des portages.

On ne peut s'empêcher de relier cette description à la signification du nom en Innu, soit jusqu'où l'eau est profonde. Il en est ainsi pour la description qu'en a faite Donnacona en 1535 : «Huit ou neuf jours passés, la rivière est peu profonde et (navigable) que par bateaux».

Les archéologues nous ont confirmé que la terrasse où aborda Dablon était occupée depuis plus de 1000 ans par les Amérindiens et la région environnante, c'est-à-dire les terrasses supérieures et l'intérieur des terres depuis au moins 3 500 ans. Chicoutimi était un havre pour les familles qui venaient chasser, un lieu d'échanges culturels et de commerce en les peuples limitrophes..

Chicoutimi était une zone stratégique incontournable pour se rendre à l'intérieur des terres.

Cette terre était donc habitée par différents peuples amérindiens qui se sont succédés: Paléoindiens, Iroquoiens et Algonquiens. La naissance du nom Chicoutimi se perd dans la nuit des temps. Le nom Chicoutimi est apparu dès 1679 sur les cartes géographiques et les mappemondes pour ne jamais y disparaître... jusqu'en 2002. Le nom Chicoutimi est associé à la plupart des événements historiques majeurs dans le Haut-Saguenay: la première maison (1671), le Poste de traite de Chicoutimi (1676) qui fut le plus important durant plusieurs dizaines d'années et qui perdura jusqu'en 1856, la mission catholique de Chicoutimi (1676) dont la chapelle, rebâtie 3 fois, accueillera les habitants de cette région pour leur donner, année après année, les services religieux (mariages, baptêmes et sépultures). C'est à cet endroit que le père Laure y produisit 7 cartes géographiques de la région, un catéchisme, une grammaire et un dictionnaire en langue montagnaise. C'est en arrivant à cet endroit, qu'en 1828, l'enseigne Nixon du 66^e régiment de la Marine anglaise déclara : «Chicoutimi étant situé à la tête de la belle navigation du Saguenay, cet endroit est destiné à devenir une ville d'un commerce considérable si l'intérieur du pays s'établit» C'est à cet endroit, après une première halte à Grande-Baie que Price et Mc Leod érigent 2 scieries qui seront les plus importantes de la région jusqu'à la fin du 19^e siècle. C'est à cet endroit que le tandem Julien-Édouard-Alfred Dubuc et Joseph-Dominique Guai ont construit la première usine de pulpe à papier qui faisait passer la région à l'ère industrielle. C'est à cet endroit, du aussi à sa situation géographique exceptionnelle, comme le faisait remarquer l'enseigne Nixon, que la plupart des établissements (1854 à nos jours) d'enseignement, de santé, de services gouvernementaux et commerciaux furent érigées.

La région de Chicoutimi

Le Haut-Saguenay fut longtemps désigné sous le nom de Chicoutimi ou plutôt associé à la région des «Chekoutimiens» ou «Chekoutimis». À témoin plusieurs des cartes géographiques produites entre 1702 et 1800. En 1870, sur une carte officielle du Québec produite en anglais, c'est le nom «Chicoutima» qui y figure.

La rivière Chicoutimi

À l'origine, la rivière qu'on désigne actuellement de rivière Chicoutimi ne portait pas ce nom : le père Laure la désigne, en 1731, «la rivière du lac Kinogami». Sur une carte de la Marine française, on la désigne «rivière Kinagaming». C'est en 1825, sur la carte produite par le cartographe Larue, selon les instructions de Pascal Taché, qu'on voit apparaître pour la première fois le nom «Shékutimitsh».

Pourtant, en 1828, dans le rapport du Comité des Terres de la Couronne, la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, EXPLORATION DU SAGUENAY, cette rivière se nomme Chicoutimi. On constate que dans certains cas, cela peut prendre un certain temps avant qu'un nom soit d'usage courant.

• L'île ou la presqu'île de Chicoutimi

On constate que les explorateurs ou les jésuites associaient aussi le nom Chicoutimi à une île ou une presqu'île. Sur plusieurs cartes géographique figure cette île «Chicoutimi» délimité par les rivières Saguenay, au nord, aux Sables, à l'ouest, Chicoutimi, à l'est et le lac Kénogami au sud. C'est Arthur Buies, dans son livre sur le Saguenay et le lac Saint-Jean qui nous décrit la presqu'île Chicoutimi, qui englobe l'île Chicoutimi mais qui s'étend jusqu'au lac Saint-Jean. Presqu'île à cause de portage pour passer du lac Kénogami au lac Kénogamichiche, et ensuite continuer par la rivière des Aulnaies et la Belle rivière, atteindre le lac Saint-Jean et revenir par la Grande-Décharge. Ceci démontre la notoriété que pouvait avoir ce toponyme aux 17e, 18e et 19e siècles..

Ce qui est des plus intéressants, c'est le fait que le nom «Chicoutimi» n'a pas besoin d'être associé à un autre nom (poste de traite, canton, village, ville, comté, rivière, île, presqu'île) pour le reconnaître et le situer géographiquement. Il est unique. Il est également un des noms qui soutient le plus notre mémoire collective.

5.2 Autres arguments

Force est de constater que tous les autres arguments énoncés en 2002 avait pour but de mettre à l'écart le seul nom qui, comme nous l'avons vu précédemment, allait de soi, Chicoutimi. Le ressentiment des municipalités environnantes, envers la population de Chicoutimi, responsable de tous leurs malheurs, leur faisait rejeter un nom qui était de souche et qui avait été le nom phare pour ce territoire depuis près de 350 ans.

5.2.1 Un nouveau nom

«Un nom tourné vers l'avenir, bref, un "geste fondateur"».

Rasons le passé, tournons-nous vers l'avenir, peut-on en conclure. Toutes les autres villes issues des fusions de 1976 et de 2002, ailleurs au Québec, ont plutôt choisi de conserver un toponyme appartenant à une des villes fusionnées. Ici dans le Haut-Saguenay, ce fut le contraire : en 1976 les citoyens des villes de Grande-Baie, Port-Alfred et Bagotville avaient opté pour Ville de La Baie. Il y avait au moins le mot Baie qui permettait de faire un lien. En 2002 ceux des municipalités voisines s'apprêtaient à choisir Saguenay. Tant qu'à perdre aussi bien être tous des perdants. C'aurait été probablement logique si tous les noms des anciennes municipalités n'avaient qu'un passé mitigé dont personne ne pouvait être fier. Mais ces circonstances sont extrêmement rares et ne s'appliquaient nullement aux municipalités qui se sont fusionnées dans le Haut-Saguenay.

Un nom tourné vers l'avenir! Sur quoi peut-on se baser pour affirmer que le nom Saguenay est un nom pour l'avenir? Nous avons constaté que le nom Saguenay fut associé accidentellement à la rivière puisqu'il signifiait «la rivière pour se rendre au Royaume du Saguenay», ce qui était le cas également pour la rivière des Outaouais, et qui était aussi associé au Royaume du Saguenay qui se situait ailleurs et qui, plus est, s'est avéré un royaume imaginaire. Le nom Chicoutimi s'est écrit de plus de 70 graphies différentes. Si on voulait innover on aurait pu choisir, par exemple, une des graphies que certains linguistes considèrent la plus près de son origine innue, soit »Ichkotimi».

5.2.2 Un nom rassembleur

« Saguenay est le nom qui permettra de rallier le plus facilement tous les citoyens de la nouvelle ville et d'assurer à cette municipalité un départ dans l'harmonie».

De toute évidence, ce slogan passe-partout a joué énormément sur les résultats de la consultation. Dans les faits, cela s'est-il réalisé? Le slogan a-t-il tenu sa promesse? En 2015, le Mouvement Chicoutimi a mené une enquête auprès de

personnalités d'ici, toutes résidantes du Saguenay. Ces personnes provenaient, des trois arrondissements. Trente d<entre elles ont accepté de répondre..

Question 2.

Dans quelle mesure le toponyme Saguenay a-t-il contribué au sens identitaire de la population de cette communauté ? Ou dans quelle mesure se reconnaît-elle dans ce toponyme ?

Réponses obtenues : a : elle s'y reconnaît grandement : 0
b : elle s'y reconnaît dans une certaine mesure : 5
c : elle ne s'y reconnaît à peu près aucunement : 25

Question 3.

Dans quelle mesure le toponyme Saguenay a-t-il contribué à renforcer le sentiment d'appartenance de la population envers sa nouvelle communauté ?

Réponses obtenues : a : il a haussé ce sentiment d'une façon très sensible : 0
b : il a quelque peu haussé ce sentiment : 2
c : il a au contraire grandement dilué ce sentiment ; 28

Dans quelle mesure diriez-vous que le nouveau nom (de Saguenay) a contribué à unir nos populations ?

Réponses obtenues a : il a été un important facteur d'unité : 0
b : il a été un certain facteur d'unité ; 3
c : il n'a aucunement été un facteur d'unité : 27

Certes, l'échantillonnage est restreint. Mais les réponses étant très majoritairement focalisées, on peut en conclure qu'elles sont tout de même significatives : «On ne se reconnaît pas dans le toponyme Saguenay, il a grandement dilué le sentiment d'appartenance et il n'a aucunement été un facteur d'unité».

5.2.3 Identité

«Saguenay est le seul nom qui rejoint l'identité de tous et de chacun"

Ceci est l'exemple parfait d'une déclaration qui n'est pas appuyée par une démonstration. En réalité, chacune des municipalités fusionnées apportent son apport à l'identité de la nouvelle ville. Mais il fallait y donner un nom, le nom qui est le plus révélateur de nos origines et de son développement. Chaque citoyen n'a pas pour autant à perdre son identité qui doit se refléter dans la manière que l'administration de la nouvelle ville protégera et mettra en valeur cet apport respectif.

5.2.4 Notoriété du nom

«Saguenay est un nom connu depuis près de cinq siècles».

«On a relevé 137 noms de raisons sociales avec Saguenay dedans à Chicoutimi, 108, à Jonquière, 71, à La Baie, et 369 au total au Saguenay.»

Effectivement le nom Saguenay a été prononcé pour la première fois en novembre ou décembre 1535. Celui de Chicoutimi, le 2 juin 1661, soit 126 ans plus tard. Effectivement le nom Saguenay est très utilisé dans les raisons sociales d'entreprises ou d'organismes régionaux.

Mais ce n'est pas une raison de choisir un nom plus ancien si ce nom n'est pas intimement associé au territoire occupé par la ville. Dans le cas des 369 raisons sociales avec le nom Saguenay, il faut souligner que la région se dénomme la région du Saguenay et que toutes ces raisons sociales ont été données pour informer la population que leur organisme ou leur entreprise donne les services à toute la population de la région du Saguenay.

Géologiquement, la région du Saguenay est formée de trois sous-régions : Bas-Saguenay-Haut-Saguenay et Lac-Saint-Jean. Administrativement, la région se dénomme »le Saguenay-Lac-St-Jean». La Ville de Saguenay fait partie du Haut-Saguenay. Elle n'est qu'une des 14 municipalités qui occupent le Haut et le Bas-Saguenay. La notoriété de «Saguenay» a toujours été associée à la rivière et à la région. Si les autres municipalités du Québec avait suivi le même raisonnement, Sherbrooke serait devenue Estrie, Trois-Rivières, Mauricie et Gatineau, Outaouais.

6. Les déclarations qui auraient dû être privilégiées

Voici quelques-unes des déclarations qui auraient dû faire les manchettes ou, à tout le moins, servir d'arguments et qui ont, à toutes fins pratiques, été mises aux oubliettes en 2001 et 2002 pour faire la place à des déclarations se voulant péremptoires et basées sur aucun fait.

6.1 L'occupation amérindienne

«Le site Chicoutimi, un campement préhistorique au pays des Kakouchacks». C'est ainsi que l'archéologue Claude Chapdelaine a intitulé son livre de 336 pages dans lequel il nous instruit sur la présence des Amérindiens, depuis plus de 1 000 ans, sur la terrasse située à la confluence des rivières Saguenay et Kinagaming (Chicoutimi). À l'instar des autres sites sur le Saguenay (l'anse à la Croix, rivière Sainte-Marguerite, Tadoussac) il a dû y avoir d'autres terrasses plus élevées (25, 60 mètres) occupées antérieurement par les Amérindiens et qui font reculer de plusieurs milliers d'années leur présence en terre chicoutimienne. On ne peut dire depuis quand les Amérindiens lui donne le nom Chicoutimi mais c'est le nom employé par les premiers Jésuites qui s'y rendent.

Que déclare Chapdelaine (p. 123 à 130) à propos de ce site? En voici quelques extraits :

Les activités quotidiennes

« Les traces d'établissement relevées sur l'aire de décapage occidentale de l'occupation amérindienne montrent que les campements érigés sur la terrasse n'étaient pas de simples haltes... nous sommes certains que ce secteur a été densément occupé et qu'il a été le théâtre d'activités quotidiennes diverses ».

Les activités de subsistance

«Les preuves artefactuelles et écofactuelles se complètent pour montrer l'importance de la chasse, de la pêche et de la cueillette. On a également réalisé plusieurs tâches de transformation dans un milieu socio-politique très actif».

Les activités domestiques

«La transformation des ressources constituait sûrement une activité quotidienne majeure. On préparait la nourriture et les surplus étaient séchés ou boucanés pour les mois à venir. Les nombreux grattoirs et les épilateurs à peaux témoignent de l'importance de la préparation des peaux».

Les activités commerciales

« Derrière cette activité majeure [taille de la pierre] s'en cache une autre, le commerce. En effet, la variabilité des matériaux lithiques est telle qu'il faut envisager un vaste réseau d'interactions pour comprendre la présence de certaines matières premières à Chicoutimi. D'autres ressources ont pu constituer des biens d'échanges comme la céramique, les perles de coquillages, les dents de béluga, le coffret à aiguilles, les pièces en ivoire, certaines plumes d'oiseaux fréquentant les rivages marins (par exemple les Charadriiformes) ainsi que des denrées comme le phoque du Groenland ou encore des spécimens du genre Canis (chien domestique)».

Un lieu de rassemblement

« Le site de Chicoutimi semble ainsi correspondre à un important rassemblement d'été. On peut aussi y voir un groupe résidant de façon plus ou moins continue sur le site entre mai et octobre auquel s'ajoutent des groupes visiteurs, dont le plus visible appartient à la culture iroquoienne. Le groupe résidant est responsable d'une grande partie de la variabilité des espèces consommées sur le site, où il faut imaginer une suite importante d'expéditions de chasse aux mammifères marins et terrestres. La terrasse était alors le siège d'activités qui ne devaient pas suivre des règles annuelles rigides».

6.2 Le poste de traite et la mission catholique

« Nous arrivons de bonne heure à Chegoutimis, lieu remarquable pour être le terme de la belle navigation, et le commencement des portages. »

C'est en ces termes que Claude Dablon, jésuite, décrit le site à son arrivée le 6 juin 1661, à Chicoutimi. Nul besoin d'en expliquer la signification. Ce nom était connu de tous. Quelques jours plus tôt il écrivait :

« Si bien que nous fûmes obligés d'employer cinq jours pour nous rendre jusqu'à une lieue de Chicoutimi. »

Il parle de Chicoutimi de la même façon que nous pourrions dire aujourd'hui : il va nous falloir 5 heures pour se rendre à Montréal.

Quinze ans plus tard, le 24 juin 1676, Charles Bazire, assisté de Pierre Bécart, construit le poste de traite et érige une chapelle au Bassin de la rivière Kinagaming (Chicoutimi). Voici ce que déclare Lorenzo Angers dans son excellent livre «Chicoutimi, poste de traite (1676-1856), 123 pages:

«Le sieur Bazire avait vu juste en choisissant Chicoutimi comme poste central, puisqu'au printemps de 1677, au témoignage du père de Crespieul, plus de 400 chasseurs y vinrent pour échanger leurs pelleteries. Ainsi Chicoutimi entrait définitivement dans l'histoire.»

Et de conclure son livre en déclarant :

«En 1676, Chicoutimi valait bien en importance les Trois-Rivières à leurs débuts, Détroit ou un autre poste du genre. Chicoutimi, terminus de la navigation, centre commercial important, foyer missionnaire, sous la conduite d'hommes avisés qui se sont succédé ici sans interruption, remonte plus loin dans le passé qu'on veut bien nous le laisser croire».

Le poste de traite fut en opération continue de 1676 à 1856. Naturellement certaines périodes ont été plus intenses que d'autres. On recense une quinzaine de commis qui ont été responsables du poste de traite. On peut, entre autres, Joseph Dorval, commis au poste de traite de 1734 à 1756, son épouse Marie-Angélique Lambert et leur fils Égide-Joseph né à Chicoutimi en 1735. Il ne faut pas oublier Paschal-Jacques Taché, sieur de Kamouraska qui y demeura avec son épouse Marie-Louise Renée de Charnay, de 1780 à 1792.

Quant à la mission catholique elle a pu capitaliser sur une chapelle qui a été reconstruite en 1725 et en 1895. Toutefois, fautes de d'effectifs, les missionnaires n'ont pas toujours été présents sur place, ce qui a contribué à la détérioration hâtive des chapelles. Il nous faut souligner la présence continue du père *Pierre-Michel Laure de 1725 à 1737. On lui doit, entre autres, « un catéchisme, une grammaire et un dictionnaire en langue montagnaise ». On lui doit aussi « six cartes du Domaine du Roy qu'il dédia à Monseigneur le Dauphin et une du Cours de Pitchitaouichetz ou du Saguenay ». Les deuxième et troisième registres de Tadoussac nous révèlent qu'entre 1676 et 1758, plus de 500 baptêmes, 100 mariages et 150 funérailles ont été célébrés à la chapelle de Chicoutimi.*

C'est ainsi que ce nom entre dans l'histoire et qu'il sera, à partir de 1679, le nom repère sur toutes les cartes géographiques et les mappemondes pour désigner ce territoire jusqu'à ce qu'il soit remplacé par celui de Saguenay en 2002. Nous ne pouvons passer sous silence les deux très belles cartes géographiques de la Marine française, publiées en 1748, qui décrivent, en détails, les pourtours de la rivière Saguenay et qui incluent en médaillons, deux dessins du site de Chicoutimi et des bâtiments du poste de traite, de la mission et des campements amérindiens. En somme, un petit village.

Que dire de plus pour démontrer la notoriété du nom Chicoutimi tout au cours de la période de plus de 170 qui a précédé la colonisation.

6.3 En route pour la colonisation

Lors de l'exploration du Saguenay en 1828, deux militaires qui faisaient partie de ce voyage, ont produit des rapports. Dans un article paru dans la revue Saguenayensia de juillet-août 1959, Le Saguenay bastion de l'Empire, Victor Tremblay relate la visite de deux militaires britanniques. Voyons-en quelques extraits:

« Avant l'ouverture du domaine du Saguenay à la colonisation, il fut question d'utiliser les avantages que sa géographie paraissait offrir pour assurer à la Grande-Bretagne la conservation du Canada ». Parmi ceux qui faisaient partie des équipes d'explorateurs mandatés pour étudier ce point de vue, il y avait « le lieutenant F. H. Baddelay, ingénieur royal, chargé de l'exploration du Saguenay au point de vue géologique; l'autre était l'enseigne W. Nixon du 66e régiment, attaché à l'expédition à titre volontaire ».

Nixon propose la formation de villes aux endroits suivants:

« Tadoussac, anse Saint-Jean, la baie des Hahas, Chicoutimi, entre les lacs Tsinagami (Kénogami) et Tsaigomasishisk (Kénogami-chiche) et à l'embouchure de la rivière Métabetchou (Métabetchouane) » [...] À chacune desquelles places, à part Tadoussac, le sol est remarquablement bon et en grande étendue. »

Et il enchaîne en mentionnant que « *Chicoutimi étant situé à la tête de la navigation du Saguenay, cet endroit est destiné à devenir une ville d'un commerce considérable si l'intérieur du pays s'établit.* »

Il faut toutefois se rendre à l'évidence que stratégiquement ces Britanniques étaient des visionnaires, à l'instar des premiers commerçants et missionnaires qui ont ouvert le Poste de traite et la mission de Chicoutimi et à celui des Amérindiens avant eux. Tout cela s'est passé 10 ans avant qu'une nouvelle ère ne survienne au Saguenay. Les grands feux de forêts étaient choses du passé et autant l'exploitation de cette ressource ligneuse que celle de l'agriculture frappaient à la porte de la région. Le site de Chicoutimi attendait ce moment.

6.4 La colonisation

Les camps de bûcherons

Après un arrêt forcé à Grande-Baie, en 1838, provoqué par la Compagnie de la Baie d'Hudson qui les empêchent d'aller plus loin, Price, qui s'est emparé de Société des Vingt-et-un et McLoed, son bras droit, décident tout de même, en 1842, d'installer deux moulins à scie à Chicoutimi, soit celui de la rivière du Moulin et celui de la rivière Chicoutimi. Cette dernière sera opérationnelle à la moitié de sa capacité dès le

printemps 1845 et devient rapidement la plus importante de l'empire Price, et exporte annuellement plus de 180 000 madriers, alors que celle de la rivière du Moulin en exporte environ 65 000.

Le développement du territoire

Price et Mcloed n'étaient pas en faveur de la colonisation, les colons leur bloquant le passage vers les ressources forestières. Ils avaient le monopole du commerce à Chicoutimi. Ce n'est qu'après la mort suspecte de Mcloed, en 1852, que l'agglomération prend son essor. C'est ainsi qu'au moment où le village de Chicoutimi devient la ville de Chicoutimi en 1879, avec à sa tête Johnny Guay, le dit Jean-Baptiste Petit, dans son journal quotidien, nous révèle que Chicoutimi compte « au moins 19 commerces spécialisés dans la vente au détail, 3 hôteliers et 2 prêteurs. Du côté de la petite entreprise artisanale, [...] elle compte une cinquantaine d'artisans de toutes sortes, dont 7 charretiers, 6 forgerons, 6 charrons, 5 cordonniers, 4 ferblantiers, 3 boulangers et un pâtissier». Au niveau professionnel on y compte « 3 avocats, 3 notaires, 3 médecins et 2 arpenteurs. »

Chicoutimi prenait déjà une avance considérable, sur les autres cantons, dans le domaine commercial, avance qu'elle conservera jusqu'à nos jours. À partir des années 1860, il y aura un foisonnement de nouvelles institutions et de commerces, rythme qui se maintiendra jusqu'à nos jours.

Voici ce sur quoi les déclarations de nos élus et des autorités en matière toponymique auraient dû s'appuyer pour former, informer et convaincre les électeurs que le nom Chicoutimi, antérieur à l'arrivée des Européens, primait sur tous les autres et était le plus approprié pour désigner la nouvelle ville issue des fusions de 2002.

7. Dommages collatéraux de la fusion

Quel que soit le nom de la ville et malgré qu'entre autres, Poste Canada, ait accepté que l'adresse de chaque citoyen ne soit pas modifié, nous remarquons que les noms des sept municipalités et ceux des arrondissements disparaissent.

Exemples:

Gouvernement du Québec : le nom des arrondissements ont disparu de leur fichier de données : à preuve la disparition des arrondissements sur les listes électorales, au registres des entreprises du Québec, sur les cartes des hôpitaux.

Météo média : cette entreprise vient de modifier les tableaux des prévisions locales. Depuis tout récemment elle a fait disparaître les prévisions par arrondissement.

Google Earth et Google Map: Le nom de la ville «Saguenay» écrase le nom de l'arrondissement «Chicoutimi» alors que le nom des deux autres arrondissements, Jonquière et La Baie sont encore mis en évidence au bon endroit. Le nom Chicoutimi apparaît dans un détour du rang Saint-Pierre, à proximité de Laterrière.

Note : Cette erreur a été corrigée récemment en 2022 suite à de nombreuses plaintes.

Le site Web de la ville de Saguenay: Probablement en reconstruction, ce site ne nous présente (La ligne du temps) qu'un arbre «généalogique» des municipalités qui ont forgé la nouvelle ville depuis la formation des premiers villages après l'arrivée des colons en 1838. À un autre endroit (circuits) on retrouve un document à peine lisible qui nous instruit très sommairement sur les points d'intérêts et sur certains faits historiques. Une autre page regroupe des photos anciennes. Cette information est insuffisante pour avoir une vue d'ensemble. La fusion administrative des villes ne doit pas être un prétexte pour éradiquer l'identité des anciennes municipalités.

Note: Depuis la rédaction de ce document, la Ville a fait des progrès. On retrouve plus d'information, l'archéologue Jennifer Gagné parle même de Chicoutimi comme le berceau de la Ville de Saguenay. Des recherches archéologiques se poursuivent sur le site du poste de traite. Plusieurs archéologues exposent leurs découvertes. On y mentionne que Chicoutimi est le site de fondation du Saguenay et de Saguenay et Chicoutimi est la plaque tournante du réseau des postes de traite qui va aller jusqu'à la Baie d'Hudson. Il y a donc maintenant une meilleure reconnaissance de l'importance de ce site dans notre patrimoine régional.

Si toute cette information, dont la majorité était déjà disponible², avait été donnée à la population en 2002, on n'en serait pas là. L'évidence aurait sauté aux yeux. Bien que... si je me fie à certains de mes amis de Jonquière «Jacques on sait tout ça mais on ne votera pas pour Chicoutimi». Voilà la principale raison pour laquelle d'avoir laissé la décision au bon peuple fut une erreur.

² Entre autres les récits et les cartes du Père Laure, ceux du père Crespieul, l'information dans les deux registres de Tadoussac, les livres de Russel Bouchard, et celui de Lorenzo Angers et naturellement tous les rapports archéologiques antérieurs à 2001.

8. Chronologie des événements qui ont mené à la consultation populaire

Date	Évènement	Remarques			
28 décembre 1974	Projet de loi 98 du ministre des Affaires municipales, Victor Goldbloom. (Robert Bourassa, Premier ministre)	Le P.L 98 concernant certaines municipalités de l'Outaouais et du Haut-Saguenay revoit la constitution (articles 12 à 16, pages 727 et 728, Gazette officielle du Québec, 5 février 1975), à compter du 1er janvier 1978, d'une nouvelle ville regroupant les nouvelles villes de Jonquière et de Chicoutimi sous le nom de Saguenay. On peut affirmer, à la lecture des débats, que le nom n'a jamais fait l'objet de débats en commission et à l'assemblée nationale, les élus étant obnubilés par la peur de perdre la fusion. En fin de compte cette fusion n'a pas eu lieu. On ne saura jamais si un débat sur le nom aurait pu survenir.			
31 mars 1999	Transmission du rapport «Bédard» demandé par le ministère du Conseil exécu-tif - Dépôt officiel : 20 avril 1999	Dépôt du Rapport de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales qui soumet 108 recommandation pour le rééquilibrage fiscal dont la # 73 dont voici un extrait: «Que le gouvernement fasse obligation aux municipalités des quatre territoires constituant les agglomérations de Trois-Rivières, de Sherbrooke, de Chicoutimi-Jonquière et de l'Outaouais, de choisir, à l'intérieur d'un délai de un an, entre les deux options suivantes :1- le maintien du découpage actuel des municipalités locales, assorti d'un transfert majeur de responsabilités à l'instance supra-municipale dont le territoire inclut l'agglomération ; 2- le regroupement en une seule municipalité des municipalités locales de l'agglomération ou du centre urbanisé de celle-ci»			
22 avril 1999	Le maire de Chicoutimi, Jean tremblay, lance le bal	Le maire de Chicoutimi, Jean Tremblay, voit d'un très bon oeil une fusion avec la ville de Jonquière qui serait bénéfique pour les citoyens. À la fin d'août, Jean Tremblay annoncera la création d'un comité restreint qui tentera de faire la preuve qu'il est plus que temps pour La Baie, Jonquière et Chicoutimi, de fusionner. On dit même que le document de Chicoutimi va prouver que la future «Ville Saguenay» va s'inscrire parmi les 200 plus importantes en Amérique du Nord.			
8 juillet 1999	La Cité du Fjord	En réaction au rapport Bédard et après avoir pris le temps de se rencontrer, les élus des municipalités du Bas-Saguenay Sud proposent la création de la Cité du Fjord ne voulant pas «devenir une entité			

		non significative sur le nouvel échiquier régional» en regroupant La Baie, Saint-Félix-d'Otis, L'Anse-Saint-Jean, Rivière-Éternité, Petit-Saguenay et Ferland-et-Boilleau.			
Date	Évènement	Remarques			
8-13 juillet 1999	Le maire de Jonquière, Marcel Martel et son adversaire Daniel Giguère répliquent	fusion. Ses deux candidats à la mairie s'y opposent se basant sur le «désir» de la population et			
17 février 2000	Jean Tremblay renonce à son projet	Le maire de Chicoutimi, Jean Tremblay, "met sur la glace" son projet de fusion de sept municipalité du Saguenay et annule ainsi le forum qu'il projetait tenir en mars pour étoffer sa position. En effet jusqu'à la fin les maires des autres municipalités refusent. Résumé de Carol Néron: «Les position réciproques de Réjean Simard et de Daniel Giguère donnent une certaine idée de ce que pourrai être le Haut-Saguenay d'ici cinq ans: une grande ville de Jonquière à l'ouest, une autre, à l'est, ave La Baie. Au milieu, Chicoutimi. Seule ou presque			
3 mars 2000	Le Livre blanc de la ministre, Affaires muni- cipales, Louise Harel (Lucien Bouchard, P.M.)	Livre blanc sur la réorganisation municipale. La ministre ne mentionne à aucun endroit les noms qu'auront les nouvelles villes issues des fusions à venir dans le Haut Saguenay.			
16 juin 2000	Projet de loi 124 de la ministre des Affaires municipales, Louise Harel	Le projet de loi 124, présenté le 11 mai 2000. modifiant la Loi sur l'organisation territoriale municipale a été sanctionnée, conséquemment à la publication, le 25 avril dernier, du Livre blanc sur la réorganisation municipale. Ce sont des dispositions générales et on n'y mentionne aucun nom pour désigner les nouvelles villes issues de ces fusions.			
27 septembre 2000	Mandat à Me Bergeron, par la ministre des Affaires municipales, Louise Harel	Mandat «d'examiner certaines questions relatives à la réorganisation municipale au Saguenay et plus particulièrement sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay». La ministre confie ce mandat à Me Pierre Bergeron, de Jonquière. En aucun cas elle ne mentionne le nom de la nouvelle ville.			
30 janvier 2001	Présentation du rapport de Me Pierre Bergeron	Me Pierre Bergeron présente son rapport. On constate, à l'article 6.2.7, que ce dernier suggère le nom de «Ville de Saguenay», choix des années '70. Il ajoute avoir reçu des commentaires négatifs			

		et que «sans être une priorité, le choix du nom a son importance». Ceci signifie que le nom n'est toujours pas définitif.			
Date	Évènement	Remarques			
27 février 2001	La ministre Louise Harel forme un Comité de conciliation. 23 avril 2001 : Présentation du rapport	Formation d'une équipe de conciliation composée de trois personnes afin d'accompagner les municipalités dans la préparation d'une requête commune de regroupement»: Bernard Angers (Jonquière), Liz S. Gagné (La Baie) et Jean-Marc Gagnon (Jonquière). Un comité, formé des maires des municipalités regroupées (Sauf La Baie et Laterrière), avait été mis sur pied afin d'établir le contenu de la demande commune de regroupement exigée par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole. C'est à cette étape que les maires présents ont fait consensus sur le nom « Ville Saguenay ». Les membres du comité de conciliation recommandent ce nom : Ville Saguenay (sic), tout en mentionnant que «le nom de la nouvelle ville revêt une grande importance il doit prendre en considération son histoire, sa réalité à l'échelle nationale et internationale et son territoire». Trois lignes seulement pour justifier ce nom important : aucune démonstration.			
10 mai 2001	Résolution de la Société historique du Saguenay,	1 ^{er} organisme à émettre une opinion sur le choix de Saguenay. Résolution : « Le projet de donner le nom de ville [de] Saguenay à une ville issue de la fusion constitue à la fois un rétrécissement inacceptable de notre géographie et une altération grave du territoire».			
23 mai 2001	Création du Rassemblement «Au nom du bon sens: Chicoutimi».	Mission: «On s'intéresse à ce pays pour qu'il soit nommé justement». Les membres du groupe sont donc des passionnés de l'histoire qui en arrivent à la conclusion qu'il faut totalement écarter l'appellation "Ville Saguenay" parce que Chicoutimi est le nom qui convient par respect pour l'histoire, pour la géographie et par respect pour le nom même de Saguenay».			
27 juin 2001	Décret constituant la «Ville de Saguenay»	Décret 841-2001, article 1 - Est constituée, à compter du 18 février 2002, une municipalité locale sous le nom de «Ville de Saguenay».			
27 juin 2001	Formation d'un comité de transition.	Article 114. Le comité de transition a pour mission de participer, avec les administrateurs et les employés des municipalités visées par le regroupement et de leurs organismes, à l'établissement des conditions les plus aptes à faciliter pour les citoyens de la ville la transition entre les administrations existantes et la ville. Le comité est composé des membres du comité de conciliation plus messieurs Marc Boivin et Gilles Gauthier. ce n'est que le 7 décembre que le maire de Chicoutimi demande au comité de former un groupe de travail afin d'obtenir un avis sur le processus			

		qui pourrait être retenu par le conseil municipal pour en arriver à un choix définitif d'un nom pour la nouvelle ville.			
Date	Évènement	Remarques			
12 octobre 2001	La Commission de topo- nymie du Québec intervient sans être invitée à le faire	Elle «marque sa nette préférence pour le nom Chicoutimi» qui «a une très grande valeur patrimoniale» et «est en usage depuis 1676 pour désigner un poste de traite…».			
25 novembre 2001	Élections municipales	Jean Tremblay (57%) défait Réal Giguère (43%) à la mairie; 67, 6 % des électeurs inscrits ont voté.			
14 décembre 2001 au 1er février 2002	Formation du sous-comité du nom par le comité de transition Jeannot Harvey, président.	Il a comme mandat d'identifier "succinctement" les différentes façons pour choisir son nom et indiquer les avantages ainsi que les inconvénients de chacune en termes notamment de coûts, de délais et de complexité. Il devra formuler, "s'il y a lieu", des propositions quant au(x) nom(s) qui pourrait être soumis à une consultation et il devra formuler au conseil municipal une recommandation sur la méthode que ce dernier pourra retenir pour effectuer un choix définitif. Le comité du nom recommande Chicoutimi-Jonquière (87,8%), Chicoutimi (85,3%), Saguenay (75,9%). Il faut souligner que les personnes originaires de Jonquière étaient sous représentées. Les membres du comité étaient soumis à la plus stricte confidentialité. Parmi neuf mécanismes de consultation, dont des audiences publiques, on a retenu la consultation populaire parce qu'elle rencontre tous les critères, dont la confidentialité qu'on devrait plutôt qualifier d'anti démocratique pour un tel sujet.			
16 décembre 2001	Assermentation des élus				
11 janvier 2002	Première séance de travail	Première séance de travail des élus de Saguenay, vendredi. Ils ont appuyé unanimement deux résolutions interdisant au Comité de transition de dépenser dans les champs précités sans y être autorisé par le conseil municipal.			

13 janvier 2002	Formation du Groupe pour la promotion de Saguenay (Jean-Pierre Blackburn)	Au cours d'une rencontre de presse qui a quelques fois pris des allures de réunion partisane, les dirigeants du Mouvement d'appui au nom Ville de Saguenay ont expliqué en long et en large leur argumentation, hier matin. Le regroupement, mis en place il y dix jours, est présidé par Jean-Pierre Blackburn.		
pour les choix des noms	Le conseil de ville décide que la question posée ne comportera que deux choix: Chicoutimi Saguenay. NOTE : Suite à une demande d'accès à l'information, on nous apprend que la résolution sur cette question est introuvable.			
18 février 2002	Début de la nouvelle ville			
Date	Évènement	Remarques		
18 mars 2002	Budget des comités para- pluie pour les deux noms et formation du comité des sages	L'administration municipale met 25 000 \$ à la disposition de chacun des comités "parapluie", mais les deux s'engageront à ne pas dépenser plus de 50 000 \$. Aussi, un comité des sages est formé pour voir à ce qu'il n'y ait pas de dérapages. Les dépenses friseront les 300 000 \$. Un référendum aurait coûté au moins un million \$.		
22 mars 2002	Présentation du rapport du comité de transition	Le comité de transition avait formé 13 sous-comités pour réaliser son mandat dont celui pour le nom formé le 14 décembre seulement. Le comité en traite succinctement à l'article 8 de son rapport IL recommande au conseil de la nouvelle Ville une consultation populaire pour le choix entre Chicoutimi-Jonquière, Chicoutimi et Saguenay. Les critères pour ces choix ne sont pas présentés.		
	Formation de deux comités «parapluie» par le Conseil municipal	La démarche arrêtée par le conseil de ville prévoyait la reconnaissance de deux comités "parapluie": un pour Chicoutimi, un pour Saguenay. Les présidents de ces comités sont pour Saguenay, Jean-Pierre Blackburn et pour Chicoutimi, André R. Gauthier. À moins de 1 mois de la consultation on forme ces comités.		
26 mars 2002	Le Rassemblement pour le nom Chicoutimi est remplacé par le Comité du nom Chicoutimi			

	Le Groupe pour la promotion de Saguenay est remplacé par le Comité du nom Saguenay	Ce groupe n'a fait que changer de nom en conservant la même organisation	
12 au 14 avril 2002	Consultation populaire pour le choix du nom	35 110 électeurs ont opté pour le nom de Saguenay, contre 32 399 pour Chicoutimi. Saguenay récolte 52,5 % des voix, contre 47,5 % pour Chicoutimi. Un mince écart, donc, sépare les deux choix de noms proposés par le conseil municipal. À noter également que 59,8 % des électeurs ont utilisé leur droit de vote, et que 348 bulletins ont été rejetés. En tout, 113 900 électeurs étaient inscrits sur la liste.	
D. 4	Ť	D	
Date	Évènement	Remarques	

9. La demande au conseil de ville : une commission indépendante.

Note : Cette requête fut donnée en mains propres à Madame la mairesse Josée Néron au début de juin 2019 et copies transmises par le cabinet aux conseillers municipaux.

Requête pour une commission indépendante sur le nom de Ville de Saguenay (jacquespelletier.ca)

Vous trouverez, ci-dessous, la page de la requête qui précise la demande du collectif.

Le nom de la ville: Requête au conseil de la Ville de Saguenay

Les faits invoqués sont les suivants :

- Considérant que les villes fusionnées au Québec en 1975 et en 2002 ont toutes conservé le nom d'une des villes fusionnées, sauf celle de Saguenay;
- Considérant que les noms des principales villes fusionnés, dont certains sont de souche des Premières Nations, ont des caractéristiques historiques, culturelles et géographiques qui font que l'un de ces noms, aurait dû identifier la nouvelle ville et que ces noms font partie du patrimoine culturel du Québec;
- Considérant que le processus utilisé, lors de la consultation populaire, tenue en avril 2002, n'a pas permis à la population et aux décideurs d'avoir accès à une information complète et objective sur l'importance des noms de ville en présence et à un processus démocratique adéquat en pareille circonstance;
- Considérant que le nom de la Ville est un atout majeur pour son développement socioéconomique;
- Considérant que le conseil de ville peut, en toute légitimité et légalité, revenir sur le sujet, en utilisant, cette fois-ci, des procédures reconnues, objectives et impartiales, pour le choix d'un nom pour les villes fusionnées;
- Considérant que le décret gouvernemental créant la Ville de Saguenay prévoit, à l'article 1, que «le ministre des Affaires municipales et de la Métropole peut, à la demande du conseil de la ville, changer le nom de celle-ci» et que cet article est toujours en vigueur; En conséquence de ce qui précède :

Je, soussigné, propose au conseil de la Ville de Saguenay d'instituer, dans un délai raisonnable, une commission indépendante et impartiale qui aura comme mandat principal de reprendre le processus pour le choix du nom de la ville fusionnée en 2002.

À titre indicatif, nous suggérons que cette commission, sans s'y limiter:

- réalise son mandat dans le respect des règles et prérogatives habituelles et reconnues par les instances gouvernementales dans une telle démarche municipale;
- soit formée de personnes compétentes en la matière et issues de plusieurs domaines;
- consulte, reçoive, rende publics et analyse, à partir de critères objectifs, les avis et les mémoires des associations et des citoyens, en tenant compte, sur une base comparative, des caractéristiques historiques, culturelles, toponymiques, patrimoniales, archéologiques et géographiques des noms de ville proposés;
- transmette au conseil de ville et rende public son rapport et ses recommandations, sur tous les sujets transmis et débattus à la commission;

Nous proposons que le conseil de ville analyse les conclusions du rapport et décide des suites à donner à ce dossier en prenant position pour une appellation, pour le nom de la ville, motivée et appuyée sur les recommandations de la commission, d'en informer la population et, s'il y a lieu de changer le nom, de faire la démarche auprès du ministre des Affaires municipales telle que prévue à l'article 1 du décret gouvernemental.

Je déclare avoir pris connaissance du contenu de la requête et signé la présente librement.

Nom du signataire : Adresse:			Signa		
Nom	de	l'entreprise	ou	organisme	(optionnel):
 Titre (optio	nnel):			Da	te: